Audience publique

Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier

Première partie de l'audience

Deuxième séance

Étaient présents : Michel Germain, président

François Boulanger, commissaire

Séance tenue le 21 octobre 2026 en après-midi

Lieu de l'audience publique

Agora du Complexe récréatif et culturel

21, rue des Cèdres
Port-Cartier (Québec)
et via webdiffusion

Le présent texte est une transcription des échanges et interventions qui se sont tenus lors de la séance publique. En cas de disparité entre cette transcription et l'enregistrement audiovisuel, ce dernier prévaut.

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Québec

Table des matières

Mot de la présidence 1

Période de questions 15

Robert Côté, citoyen 15

Josée Caissy, citoyenne 18

Pause 24

Diane Brousseau, citoyenne 24

Robert Côté, citoyen 28

Tommy Lucas, citoyen 35

Nathalie Castilloux, citoyenne 38

Oscar Roussy, citoyen 43

Dominic Lipari, citoyen 46

Mot de la fin 51

Mot de la présidence

Michel Germain

Alors, bonjour à toutes et à tous. Je vous souhaite la bienvenue pour cette deuxième séance de l'audience publique sur le projet de stabilisation des berges du secteur de la plage Rochelois par la Ville de Port-Cartier. Je salue également les personnes qui nous suivent à distance et je vous invite à ouvrir la section Q&R du webinaire. C'est là que vous seront partagées les informations pour la participation en ligne.

Je vous rappelle qu'afin d'assurer le bon déroulement des séances publiques, les échanges devront se faire dans le respect et la courtoisie. Toutes les questions, comme les réponses doivent m'être adressées. Je dirigerai les questions aux personnes concernées. Il n'y aura donc pas d'échange direct entre le public et l'équipe de l'initiateur ou les personnes-ressources des ministères et organismes invités. Pour les questions posées par mon collègue commissaire, monsieur Boulanger, les porte-paroles sont invités à lui répondre directement.

Les participantes et participants sont appelés en fonction de leur ordre d'inscription au registre. Vous pourrez poser une question et une sous-question par intervention. Je vous demande d'éviter les préambules et il sera interdit de commenter la réponse obtenue. Comme toutes les séances sont enregistrées et retranscrites, je demande aux personnes appelées à intervenir de se nommer chaque fois qu'elles prennent la parole. Ces transcriptions seront disponibles dans notre site Web d'ici deux semaines.

Maintenant, un court point d'information sur la salle où nous nous trouvons actuellement. Pour les personnes en salle, vous l'avez peut-être déjà entendu tout à l'heure, il y a le carillon de l'école secondaire qui se trouve juste à côté. Vous l'entendrez donc à nouveau retentir pour marquer les pauses et la fin de la journée pour les élèves. Nous sommes désolés pour le dérangement que cela pourrait causer momentanément. Nous tenterons de faire concorder la pause de l'après-midi, donc la pause de la séance avec la pause des élèves.

Je vais maintenant ouvrir le registre alors pour permettre quatre inscriptions pour l'instant, et plus tard, par exemple, au moment de la pause, au retour de la pause, on pourra rouvrir le registre. Alors, pour les personnes en salle, vous pouvez le faire à la table d'accueil. Si vous nous suivez à distance, vous pouvez cliquer sur le lien qui se trouve dans la section Q&R du webinaire. Si vous n'y avez pas accès, rendez-vous sur la page de webdiffusion du projet sur le site Web du BAPE pour y trouver le lien et vous inscrire. Enfin, il est possible de nous téléphoner au 1 800-463-4732, poste 6.

Pour commencer, je vais inviter le porte-parole de l'initiateur à nous dire si de nouveaux documents ont été déposés depuis la dernière séance ou s'il veut apporter des compléments d'information. Alors, bonjour, monsieur Lachance.

Dominic Lachance

Bonjour, monsieur le président.

Michel Germain

Avez-vous des précisions?

Dominic Lachance

Oui, tout à fait. Nous aimerions apporter certaines précisions et réponses à des questions qui ont été adressées hier, si vous le permettez. Une présentation a été préparée.

Michel Germain

Oui. Allez-y.

Dominic Lachance

Parfait. Donc, tout d'abord, monsieur le président, il y avait la question du trajet de circulation qui a été identifié dans l'étude d'impact. Donc, on voit ici à l'écran, figure de gauche, le trait brun, donc une arrivée par la route 138. On tourne ici sur le boulevard du Portage-des-Mousses et puis la rue des Rochelois, donc, un accès, là, qui se fait dans ce secteur-là. La carte de droite, on voit les écoles, CPE, qui ont été identifiés hier en séance. Donc, l'école Riverview, le CPE Touchatouille et l'école Saint-Alexandre avec le Manoir des Rochers. Donc, le trajet évite les zones scolaires.

Évidemment, il y a quand même des étudiants dans le secteur. Il y a une traverse piétonne seulement qui est sur le boulevard Rochelois, à proximité de la zone des travaux. Donc, comme je le disais hier, il y a des signaleurs routiers qui sont prévus au niveau du projet, également des mesures de signalisation qui sont prévues et la Ville de Port-Cartier a des radars mobiles, puis il y a une bonne collaboration avec la SQ dans le secteur. Donc, c'est un élément qui va être suivi dans le cadre du projet. Et le chemin d'accès nous apparaissait le... de 2020, le meilleur chemin d'accès. Toutefois, s'il y a d'autres suggestions, on est ouvert à les regarder en cours de réalisation du projet.

Donc, on considère que c'était le meilleur trajet possible, puis on évitait au maximum les impacts sur le milieu, mais ça reste, c'est quand même du transport de matériaux. Autre question qui a été adressée hier, c'est l'accès à marée basse avec l'épi rocheux. Donc, on a produit une carte ici présent. Donc, la courbe en jaune que vous voyez, c'est la basse mer inférieure de marée moyenne. Donc, c'est le niveau moyen de l'eau lors des marées basses. Donc, on voit ici avec la ligne jaune que cette ligne entrecoupe l'épi rocheux. Par contre, quand on regarde avec les coupes ici, donc vous voyez ce niveau d'eau là qui est identifié, bien qu'elle passe à travers l'épi, mais on voit qu'à l'extrémité de cet épi-là, il n'y a que très peu d'eau, donc ça marche très bien pour l'accès piéton dans ce secteur-là. Et de ce côté-là, il n'y avait pas vraiment d'enjeux de contourner l'épi à marée basse. Donc, les usages qui nous ont été parlés hier soir de marcher sur la batture, c'est toujours possible.

Autre point qui avait été... il y avait eu un questionnement au niveau de l'émissaire pluvial proposé. Donc, ici, un agrandissement. Là, j'avais eu des problèmes techniques hier soir. Donc, on voit le positionnement de l'émissaire, comme je le disais, son extrémité est située à 5 m passé l'équilibre pour ne pas boucher l'extrémité de l'émissaire pluvial proposé. Ce dernier va être... se connecter à une chambre de béton à l'arrière de l'ouvrage, donc ça va être accessible en tout temps. On voulait pas mettre un ouvrage permanent sous la recharge de plage pour des

questions d'entretien au besoin, et on vient se connecter au réseau existant avec un autre regard, mais il y a à ce moment-là un transfert de diamètre. Donc, là, on met une conduite de 1 500 mm, donc soit cinq pieds de diamètre, qui est considérant les changements climatiques, et on se raccorde au réseau existant de la Ville de Port-Cartier, qui a un diamètre de 1 050 mm, donc trois pieds et demi de diamètre.

Donc, la Ville, dans un futur, lorsque la rue Rochelois sera refaite, pourra remplacer sa conduite pluviale et il y aura aucune intervention nécessaire sous la recharge de plage. Nous avons également ici l'émissaire proposé, donc quand on parlait d'un demi-TBA, donc un demi-cercle, donc c'est une conduite qui a un effet limité au niveau de l'effet de bout d'un épi versus une conduite circulaire ou bien un ponceau en béton armé. Donc, ça a été expérimenté notamment dans le cadre du projet de Maria en 2025 avec une semelle de béton pour la portance, donc ça se comporte assez bien de ce côté-là.

Autre élément de clarification au niveau de l'empiètement, comme vous l'avez soulevé, la limite du littoral a été mise à jour en 2026 selon la méthode éco-géomorphologique. Donc, c'est la méthode dans le nouveau guide qui est principalement reconnue par le MELCCFP. Donc, si on compare la limite considérée de 2022, on était à 22 310 m^2, et la 2026 actualisée est de 19 378 m^2, donc c'est le -13 % qu'on parlait. Cette augmentation est légère par rapport à la mise à jour de l'étude d'impact. Donc, ça, ça avait été identifié. Et pour la PMSGM, donc au niveau de Pêches et Océans Canada, le concept de 2022, on était à 15 910 m^2, et actuellement 13 804 m^2, donc une variation relative de -13 %.

Autre questionnement qui avait été adressé hier, donc les exemples de brise-lames détachés s'apparentant au contexte de la plage Rochelois, donc l'équipe a fait des recherches. Le Lac-Saint-Jean, donc un projet qui est suivi notamment par la firme Lasalle NHC et son représentant Tristan Aubel, donc au Lac-Saint-Jean, mise en place de brise-lames. Ici, on voit bien l'accumulation de sédiments derrière les brise-lames et l'érosion entre ces fameux brise-lames-là. Donc, c'est assez clair, la photo de droite, un autre exemple de conditions jugées similaires dans le lac Ontario. Donc, encore une fois, des brise-lames et on voit bien qu'entre les brise-lames détachés, il y a de l'érosion, accumulation de sédiments derrière les brise-lames.

Donc, c'est des ouvrages qui ont un impact quand même considérable au niveau du littoral et c'est des ouvrages aussi, comme on le disait hier, qui sont quand même très coûteux. Un autre exemple ici, monsieur le président, Elmer Beach, en Angleterre, donc on voit encore une fois, là, des brise-lames détachés qui ont été mis en place. Encore une fois, on voit vis-à-vis des brise-lames une accumulation, on voit même ici une traînée de sédiments entre le brise-lames et la côte et une érosion entre les brise-lames détachés. Photo de droite, je suis désolé, j'aurais souhaité avoir une meilleure photo, mais on voit quand même quelqu'un debout sur la plage, l'impact visuel au loin des brise-lames. Donc, il y a une perte de vue qui est causée par ces brise-lames au large, là, quand quelqu'un est sur la plage à marée basse. Donc, ça permet d'illustrer un peu l'effet de hauteur que pourrait avoir un brise-lames. Ici, ça a été soulevé hier également, donc le concept de brise-lames épis, donc un épi de chaque côté de la plage des Rochelois.

Donc, ce concept-là, ben, immanquablement, entraînerait quand même une érosion vis-à-vis les stationnements, donc vis-à-vis l'aire d'utilisation principale de la recharge de plage. C'est un schéma qui est produit par Consultants Ropars, donc c'est pas un projet nécessairement. Donc,

on parle qu'il y a des modélisations qui seraient requises si un projet comme ça aurait de la place, mais c'est un type de projet qui a un impact considérable au niveau environnemental. Je vais passer à la figure suivante, puis après on pourra demander des compléments d'information à monsieur Yann Ropars si vous le jugez utile. Ici, le concept de brise-lames détachés également qui a été questionné hier. Donc, ça avait été regardé aussi par Consultants Ropars.

Donc, encore une fois, c'est pas un projet en termes de réalisation, mais néanmoins, il y avait eu une idéation préliminaire. Le danger avec ce brise-lames-là, puis ça nécessiterait, du côté de Lasalle NHC également, des modélisations hydrauliques et hydrosédimentaires. C'est qu'on a la rivière ici qui arrive, puis il y a le risque qu'un courant se forme entre le brise-lames et la plage des Rochelois. Donc, certes, il y aurait une protection pour les vagues venant du large, mais néanmoins on risquerait de créer un courant entre la plage et le brise-lames qui pourrait être très dommageable. Néanmoins, ça nécessiterait des modélisations quand même considérables pour pouvoir le démontrer de manière hors de tout doute.

Au niveau des ordres de grandeur du coût d'ouvrage de type brise-lames, au niveau de la pièce DA5 sur le site du BAPE, le concept de brise-lames avait été étudié en 2021. L'ordre de grandeur des coûts à ce moment-là n'avait pas été calculé précisément, néanmoins on disait que ces coûts-là seraient supérieurs à 41,6 millions de dollars en 2021, donc on peut penser qu'en 2027, avec l'inflation, il y aurait une hausse significative, puis, encore là, c'était vraiment un ordre de grandeur à l'analyse de solutions et cet ordre de grandeur là démontrait que, bon, vu la valeur des coûts qui est supérieure à la valeur des actifs à protéger, bien évidemment, on devenait dans un concept qui n'était pas viable au niveau du cadre financier, du cadre de prévention des sinistres, donc la solution avait été non retenue par son coût, mais également aussi par ses impacts environnementaux.

Je rappelle que la valeur des actifs à protéger en 2026 est de 21,6 millions, donc une solution qui est supérieure à 41,6 millions. Monsieur Ropars, monsieur Aubel, hier également l'ont souligné que, selon eux, ça peut chiffrer quand même passablement plus élevé. Néanmoins, pour avoir un coût précis, il y a des modélisations supplémentaires qui seraient requises et qui nécessiteraient plus que 48 heures pour ce faire.

Et il y a également aussi, comme je disais, la question du courant, là, qui serait à considérer. La migration des sédiments comme vous voyez sur la photo en haut à droite qui irait vers le centre du brise-lames et dans le cadre des épis, bien une migration vers les extrémités. Donc, si la commission le demande, ça pourra être fait comme modélisation, néanmoins ça va prendre un délai supérieur à 48 heures. Donc, de ce côté-là, monsieur le président, je sais pas, monsieur Yann Ropars qui est en ligne pourra apporter des informations complémentaires si vous le jugez nécessaire.

Michel Germain

Je vous remercie. Justement, sur la question du 21,6 millions, ça, c'est la valeur des infrastructures actuelles à protéger à court terme, c'est-à-dire maintenant et dans les 30 prochaines années. C'est ça? Parce qu'hier, vous avez montré, à un moment donné un tableau... des images, on voyait les zones à risque et on voyait aussi une autre figure qui montrait les zones à risques en 2100. Mais le 21,6 millions, c'est pas à court terme, parce que,

en 2100, il pourrait y avoir d'autres infrastructures, si j'ai bien compris. Est-ce que vous pouvez nous confirmer cela?

Dominic Lachance

J'aimerais peut-être, si vous permettez, que monsieur Bouchard du MSI, vu que le chiffre vient du MSI, puisse clarifier cet élément.

Michel Germain

Monsieur Bouchard.

Jean-Denis Bouchard

Oui. En effet, on a fait faire des simulations pour la submersion jusqu'en 2060, donc la durée de l'ouvrage, 30 ans. Puis, on a des simulations aussi jusqu'en 2100. Ça veut dire qu'effectivement, dans ce cadre-là, la carte de niveau de risque en 2100, elle l'excède la durée de l'ouvrage.

Michel Germain

Pour la durée de l'ouvrage de 30 ans, la valeur des infrastructures protégées jusqu'en 2060, grosso modo, c'est 21,6 millions.

Jean-Denis Bouchard

Oui, c'est ça.

Michel Germain

Et, pour 2100, ça demanderait une évaluation parce qu'on voyait la zone s'agrandissait, donc ça pourrait toucher plus de résidences.

Jean-Denis Bouchard

Alors, vous avez raison. Je peux vous montrer, on peut ressortir l'image, ça va être plus simple. Oui, effectivement, ce qu'on voit à l'écran, en climat actuel, on voit les zones exposées selon quatre niveaux de risques, très élevé, élevé, modéré, faible, et quand on se projette en climat futur à l'horizon 2100, bien on voit tout ce qui est menacé en fait selon les quatre nouveaux horizons, puis là, on voit que ça vient impacter beaucoup plus de résidences. Et ça, c'est une combinaison qui tient compte à la fois de l'érosion et de la submersion côtières en 2100.

Michel Germain

Donc, ça touche des infrastructures additionnelles par rapport au 0-30 ans.

Jean-Denis Bouchard

Oui, c'est ça.

Michel Germain

Parfait, je vous remercie.

Jean-Denis Bouchard

De rien.

Michel Germain

Du côté des personnes-ressources, avez-vous des compléments d'information? Ministère de l'Environnement? Ça va?

Samuel Yergeau

Rien de notre côté.

Michel Germain

Parfait. Je vous remercie.

Jean-Denis Bouchard

Monsieur le commissaire, je voulais juste vous dire qu'on est en train de finaliser aujourd'hui, le secrétaire est en train de mettre en page un document qui va documenter, justement, cette appréciation des risques qui a été actualisée. On pourrait vous remettre ça aujourd'hui ou demain sans faute.

Michel Germain

Vous êtes en train de le finaliser aujourd'hui.

Jean-Denis Bouchard

Parfait.

Michel Germain

Aussitôt qu'on l'aura, après ça, on va pouvoir procéder, bien entendu, comme pour toute l'information, on va rendre ça public.

Jean-Denis Bouchard

OK.

Michel Germain

Je vous remercie. Maintenant, avant d'inviter nos deux premiers participants, j'aurais... mon collègue et moi, aurions quelques questions à poser. Je voudrais revenir, monsieur Lachance, sur la question sur la couche de confort que vous prévoyez installer. Sur les schémas, on voit que la couche de confort est prévue être un peu plus haute, légèrement plus haute, en tout cas, par rapport à l'assiette. Vous prévoyez mettre de la végétation herbacée. Est-ce qu'il y avait des préoccupations au sujet... le vent pourrait entraîner ce sable-là par exemple vers la rue et perdre le sable. Est-ce que les herbacées, ça serait suffisant ou il faudrait mettre une végétation un peu plus dense parce qu'on voit souvent sur le bord de propriétés, notamment, vous avez montré de Lac-Saint-Jean, on a des photos au Lac-Saint-Jean où le sable pénètre à l'intérieur des propriétés sur plusieurs dizaines de mètres quand il vente.

Dominic Lachance

Oui, bien, c'est sûr que l'élyme des sables va jouer un rôle pour retenir le sable. Rappelons que le sable a été ajouté au projet suite à des demandes citoyennes. Il y a possibilité également de réduire la zone de sable sur la crête. C'est ce qui a été fait dans le secteur ouest suite à des commentaires d'un citoyen qui habite près de la 11e Rue, dont j'oublie le nom malheureusement. Mais il nous disait que, dans ce secteur-là, il était plus propice d'avoir de forts vents et de l'érosion au niveau du sable, même dans l'état actuel des choses. Donc, il y a eu de l'élyme qui a été mis également sur la crête, un 4 m d'élyme, une bande végétale pour retenir le sable. Encore une fois, si on veut un sable fin, c'est plus volatile. Un sable de type CG14 pour faire des travaux de construction se tient plus. Moins d'érosion, mais on a moins le confort au niveau de la marche. Et un gravillon de 5 mm, bien là, on élimine le risque d'érosion de surface, mais c'est pas du sable fin.

Donc, nous, du côté de la Ville de Port-Cartier, c'est vraiment, on va mettre ce que les citoyens veulent comme sable. Il y a pas d'impact au niveau de la durabilité de l'ouvrage, c'est vraiment une question de confort. Mais en même temps, je comprends la préoccupation pour l'érosion aérienne. C'est un très bon point. Ça a été réduit dans le secteur ouest, mais également, hier, j'entendais des résidents du secteur de la 5e Rue qui ont soulevé le même point. C'est le même genre de chose qu'on pourrait envisager, c'est-à-dire mettre des herbacées sur le plateau. On veut pas mettre nécessairement non plus, puis on l'a observé dans d'autres dossiers, monsieur le président, de plantes qui vont trop haut aussi, parce que là, on tombe... si on met des plantes un peu plus hautes, là, on tombe à faire de l'obstruction visuelle. Fait que là, c'est un autre type de problématique au niveau de l'acceptabilité sociale.

Donc, on avait eu de bons succès, je vous dirais, notamment la plage de Maria, Sainte-Flavie. Dans les talus arrière seulement, il y a eu de l'élyme des sables, il y a pas de problème d'érosion aérienne. Par contre, le sable, on n'a pas mis un sable de dune, c'est un sable de type CG14, puis ça vient après un hiver, gel-dégel, sans le compacter parce qu'il n'y a aucune compaction dans l'ouvrage, mais simplement avec le poids de la neige, le CG14 se place, puis il y a pas d'érosion, là, ça se marche très bien, autant les gens à mobilité réduite, avec des poussettes.

Donc, le choix de matériaux, selon moi, pourrait être regardé en ce sens-là dans certaines zones, puis dans le secteur plus récréatif, qui est vraiment le secteur central où les stationnements, mais là on prévoit réutiliser le sable existant qui sera pas excavé pour la réalisation des travaux, donc un sable un peu plus fin, mais par contre les résidences sont plus loin, donc moins de risque d'avoir du sable sur ces résidences-là.

Michel Germain

Juste pour... Tantôt, le sable que vous dites CG14, c'est vraiment du sable de construction?

Dominic Lachance

Sable de construction.

Michel Germain

Un petit peu plus gros.

Dominic Lachance

Un petit peu plus gros, mais quand même agréable à marcher.

Michel Germain

Merci. Toujours sur la couche de confort. Dans la première version du projet, en 2022 donc, vous avez dit dans le document, vous dites qu'une couche de sable serait ajoutée à la surface de la recharge. À ce moment-là, vous parliez pas de couche de confort, mais d'une couche de sable sur le sommet du plateau à au moins 6 m de distance de la crête à l'équilibre et que cela permettrait d'éviter que les vagues emportent ces matériaux plus fins. C'est dans le PR6, page 15. En période d'information en juin... 16 juin 2026, vous avez expliqué que la couche de confort serait cette fois en pleine largeur, ça veut dire quoi par rapport à 2022?

Dominic Lachance

Donc, les travaux seront complétés, dans l'optique que le projet va de l'avant, évidemment, à l'automne 2027 et le sable sera mis en place au printemps 2028 sur la largeur de la crête au moment de réaliser les travaux. On a mis plus de sable pour des questions d'acceptabilité sociale. Également, mais c'est sûr que l'élément, puis c'est ce qui a été fait dans les autres projets, on regarde toujours la crête à l'équilibre. Donc, le sable est mis en fonction de la crête à l'équilibre, parce qu'on sait qu'entre la crête de construction et la crête d'équilibre, ce sable-là, à toute fin pratique, est voué à aller dans le talus. On va... pas le perdre là, mais il va se repositionner à travers les matériaux granulaires.

Fait que dans les autres dossiers, on n'a pas mis pleine largeur de crête, parce qu'en tant que tel, bien oui, il y a la question des coûts, mais il y aussi une question, on va mettre du sable, mais dans trois ans, la pente va s'adoucir puis le sable va être dans le talus. Fait que c'est pas de mettre de l'argent à l'eau, mais vous comprenez ce que je veux dire. Mais là, pour des raisons d'acceptabilité sociale, on y allait vraiment pleine largeur pour que dès l'année 1, la population puisse pleinement profiter de la plage, qui a un usage quand même assez récréatif.

Michel Germain

Donc, vous avez modifié ça en fonction des commentaires que vous avez reçus des citoyens. Ça augmente beaucoup la superficie par rapport à initialement? Vous avez dit on va mettre plus de sable.

Dominic Lachance

Oui, environ le double. Oui, facilement.

Michel Germain

À peu près le double, mais en superficie et en quantité?

Dominic Lachance

Le double aussi, de superficie et de quantité. Oui.

Michel Germain

Des couches de confort, avez-vous des exemples par le passé au Québec où vous avez installé des couches de confort ou c'est un précédent?

Dominic Lachance

Oui. Les couches de confort, bien ça a été mis à Sainte-Luce-sur-Mer en tant que tel. Eux, ils ont un CA d'entretien qui remet à chaque année une couche de sable parce qu'en tant que tel, l'ouvrage n'est pas dimensionné pour un ouvrage sur une durée de 30 ans. Je crois que c'est monsieur Bouchard hier qui en a parlé. Donc, eux, à chaque année, doivent remettre du sable. Sinon, le projet de Sainte-Flavie et Maria, il y a une couche de confort qui a été mise en place et pleinement utilisée par les citoyens, autant pour la marche, les écoles aussi qui vont sur la plage faire les dîners, donc il y a beaucoup d'activités qui se passent.

C'est des mesures qui sont ajoutées depuis 2022 puis qui ont eu un très beau taux d'acceptabilité sociale auprès des différentes populations dans certains projets. Les projets initiaux de recharge de plage, c'était pas mis, puis on s'est rendu compte que c'était pas grand-chose finalement, mais ça aidait beaucoup à l'acceptabilité. Donc, c'est pour ça qu'on l'a protégé... proposé, pardon, suite aux rencontres citoyennes. C'est vraiment venu des citoyens, la demande, et le MSI a accepté qu'on l'intègre à l'ouvrage.

Michel Germain

OK. Très bien, merci. La couche de sable en 2022 était prévue avoir quelle épaisseur?

Dominic Lachance

Entre 200 et 300 mm, fait que 8 pouces, 12 pouces.

Michel Germain

Là, maintenant, c'est marqué que ce serait une quinzaine de centimètres?

Dominic Lachance

Oui, bien, en tant que tel, ce qu'on veut pas faire, puis mes collègues en ligne pourront me compléter au besoin, mais le sable, à court terme, peut affecter la granulométrie. Puis, on veut pas qu'au niveau de la période de transition entre l'équilibre... la construction et l'équilibre, on veut pas qu'il y ait trop de sable dans cette pente-là pour affecter le comportement de la recharge de plage, donc dans la transition entre la construction et l'équilibre. Si on met exemple... puis c'était ça, initialement, on avait parlé peut-être même de se rendre à 30 cm, mais encore là, 30 cm ça venait trop affecter, donc... le comportement. Donc, on est revenu à un 15-20 cm. Je vous dirais, de ce côté-là, les plans définitifs, évidemment, sont pas faits, mais au niveau des autorisations, ça va être entre 15 et 20 cm, selon le type de matériau choisi.

Michel Germain

Après ça, ça pourrait arriver qu'il faudrait faire un peu de recharge de sable.

Dominic Lachance

Effectivement. S'il y a, par exemple, une forte tempête qui a du franchissement ou bien un bon coup d'eau, beaucoup de vent, bien c'est possible qu'il y ait de l'entretien. Dans les projets de Sainte-Flavie et Maria, qui ont deux ans à trois ans, c'est pas arrivé encore. Pardon, Maria c'est un an, puis Sainte-Flavie c'est 2022. Donc, on n'a pas eu besoin de rajouter du sable. Par contre, il y a pas eu de tempête non plus, fait que c'est toujours ça. Autrement, ce qu'on veut intégrer dans la demande d'autorisation environnementale, c'est, au besoin, rajouter du sable pour atteindre le profil qui a été conçu. Donc, ça serait mis comme l'entretien puis ça pourrait être fait par la Ville de Port-Cartier.

Michel Germain

Je vous remercie. Toujours sur la couche de confort, justement pour l'entretien, donc, vous expliquiez dans l'addenda de l'entretien de la couche de confort, à la suite de son implantation, sur le dessous de la recharge, proviendra de sable excavé de la plage.

Dominic Lachance

Oui.

Michel Germain

OK. Par contre, là, on parle d'entretien. C'est parce que ce que je comprends c'est une fois que la recharge a été mise, donc vous pouvez pas aller le... Il va y avoir du sable, il est en dessous de la recharge, donc vous pouvez pas aller chercher du sable en dessus de la recharge.

Dominic Lachance

Effectivement. Dans le fond...

Michel Germain

Vous allez le prendre où?

Dominic Lachance

Oui. Bien je sais pas si dans le document ça avait été... Le projet est évolutif, là, mais le sable excavé ne permet pas de couvrir l'entièreté de la crête. Donc, il y avait importation de sable de sablière, donc de l'externe. On priorisait la réutilisation du sable d'excavation dans le secteur central, qui est plus récréatif, puis dans les extrémités avoir un sable en importation qui s'apparente au sable existant. Donc, de ce côté-là, s'il y a un entretien futur, le sable viendrait d'importation, parce qu'évidemment, on n'ira pas creuser dans la plage.

Michel Germain

Donc, vaut mieux qu'il soit pas pris dans la plage parce que...

Dominic Lachance

Non.

Michel Germain

C'est ça. Ça m'amenait une question du côté du ministère de l'Environnement. Les travaux sur la plage, quand est-ce... près de l'eau, à quel moment il faut une autorisation ministérielle ou envoyer un avis en fonction des règles du REAFIE, c'est complexe. Quand est-ce qu'il en faut une? Quand est-ce qu'il en faut pas? À quel endroit c'est nécessaire ou ça l'est pas quand il y a des travaux pas loin d'une rive? Monsieur Yergeau?

Samuel Yergeau

Oui. De manière générale, dès qu'un projet est encadré par la procédure d'évaluation environnementale, les travaux qui découlent du projet doivent... faire l'objet d'une autorisation ministérielle. Il y a le REAFIE qui prévoit normalement certaines déclarations de conformité ou certaines exemptions que l'initiateur peut se prévaloir, mais dans justement le REAFIE, il y a l'article 46 qui fait référence à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, qui prévoit que certaines activités qui seraient normalement... qui pourraient faire l'objet d'une déclaration de conformité ou d'une exemption sont exclues... Ces exclusions-là incluent notamment tous les travaux qui se situent en milieu humide et hydrique.

Donc, pour récapituler... tout ce qui est encadré par le projet doit être encadré par une autorisation ministérielle, puis même ce qui serait normalement exclu par le REAFIE, qui est le règlement encadrant les activités en fonction de leur impact sur l'environnement, bien, dans le cadre de ce projet-ci, puisqu'on parle de travail en milieu hydrique, bien il y a pas d'exclusion. Donc, on revient à des autorisations ministérielles pour l'ensemble...

Michel Germain

En milieu humide, ça, c'est clair. Dans le haut de plage, dans l'assiette par exemple, là on... il était question pour la couche de confort par exemple, là, on serait à l'extérieur du milieu hydrique, donc normalement il y aurait pas besoin d'autorisation ministérielle pour faire un peu de recharge.

Samuel Yergeau

Bien, on est à l'extérieur du littoral, mais il y a fort probablement une bonne partie des travaux là qui vont quand même demeurer en rive. Parce que la rive, on a 10 à 15 m, donc on devrait rester en rive, donc en milieu hydrique, donc ça devra faire l'objet d'une autorisation ministérielle.

Michel Germain

C'est ça que je parlais, mais... je pense qu'il y a trois définitions, si je me souviens bien, donc la rive, le littoral. Mais ma question c'est que si c'est en dehors du milieu hydrique, c'est pas nécessaire, mais si ça touche partiellement le milieu hydrique, là il faudrait une autorisation ministérielle. Normalement. C'est ça?

Samuel Yergeau

Oui. C'est ça.

Michel Germain

Parfait. Je vous remercie. Pour la question de cet entretien-là de rajouter du sable, ça, ce serait pas couvert par le ministère de la Sécurité intérieure, donc ce serait par la Ville de Port-Cartier, les frais?

Dominic Lachance

Effectivement. Ça sera une décision à prendre par la Ville de Port-Cartier au niveau de l'entretien de ses actifs. Donc, de ce côté-là, c'est pas subventionné.

Michel Germain

OK. Donc, la décision va appartenir à la Municipalité. Très bien. Je vous remercie.

François Boulanger

Merci. Bien en fait, c'est pour revenir sur la question, on parle de 30 ans sans entretien, alors qu'on parle de coût d'entretien (inaudible). C'est important de préciser, de clarifier un peu les 30 ans sans entretien alors qu'on parle justement de modifications possibles au printemps, à l'automne et aussi jusqu'à la plage d'équilibre et la maintenance. Quelle est la distinction à faire entre ces différents termes-là? Puis, aussi, bon, on va commencer par cette question-là.

Dominic Lachance

Oui. Bien, c'est sûr que tout ce qui touche à la couche de confort, c'est un entretien principalement esthétique. C'est pas sur la durabilité de l'ouvrage, si je puis dire. Quand on parle 30 ans sans entretien, c'est sans rajouter de matériel de recharge de plage. Donc, le gravier, si on peut dire, qui joue le rôle de protection, autrement dit. La pente, vraiment, c'est parce que les recharges, puis c'est d'ailleurs un point qui a été soulevé par les citoyens. Au niveau de McCormick, qui est pas du tout le même genre de projet, mais néanmoins, dans la période de transition, on a ce qu'on appelle une microfalaise, si on peut dire, là, ça coupe carré le temps qu'on atteigne la pente d'équilibre, puis les citoyens avaient manifesté vraiment, puis avec raison, ce constat-là que, bon, pour les jeunes et personnes âgées, c'est plus dur à descendre sur la plage, et donc, c'est là que la proposition est venue de faire une descente localisée, c'est-à-dire d'adoucir la pente au printemps pour que les gens puissent descendre sécuritairement en bas de plage.

C'est très ponctuel, c'est vraiment une largeur de sentier si on peut dire, pour que les gens puissent descendre sur le bas de plage de manière sécuritaire. Le tout sera encadré par des relevés d'arpentage puis une méthodologie de travail. On veut pas jouer dans cette pente-là pendant la transition de la recharge de plage, mais le compromis était à faire quand même au niveau de l'usage de la plage pour des fins d'acceptabilité sociale d'aménager une descente sécuritaire pour les gens. Donc, c'est ce qui a été proposé par la Ville de Port-Cartier pour répondre aux préoccupations citoyennes et, au niveau des autorités, ça a été... du côté du MSI néanmoins qui finance l'ouvrage, jugé acceptable. Ça va être mis en place également au niveau des autorisations ministérielles en temps et lieu.

François Boulanger

Autre question, peut-être le MSI ou le ministère de l'Environnement, il n'y a aucune recharge sédimentaire qui a été mise en place au Québec qui a atteint 30 ans de vie présentement. Cependant, il y en a certains qui ont été en place depuis plusieurs années. Comment évolue-t-elle? Quelles ont été la durée de vie prévue avec et sans entretien? Puis, est-ce que l'évolution laisse envisager qu'elles l'atteindront? Est-ce que vous pouvez nous expliquer un peu votre expérience.

Jean-Denis Bouchard

Oui, merci. Je pourrais, si vous voulez, présenter quelques diapositives là-dessus. On devrait arriver. Voilà! Oui, en fait, je vais y aller rapidement, mais en fait ce qui a poussé le ministère de la Sécurité publique à opter pour des projets de recharge de plage, là, c'est que en fait c'est des méthodes qui permettent de combler le déficit sédimentaire, qui permettent de protéger adéquatement la côte de l'érosion et de la submersion côtières, qui permettent de préserver la plage et son utilisation à des fins récréatives, qui permettent aussi de maintenir des services écologiques fournis par certains écosystèmes côtiers.

La particularité de ces ouvrages qui sont proposés par le ministère de la Sécurité publique, c'est que le premier élément important, c'est que le projet doit assurer la sécurité pour une durée de vie de 30 ans et aussi elle doit minimalement ne pas excéder le coût de la valeur à protéger. Donc, si on a une valeur à protéger, comme ici elle va être de 21 millions, nos autorités nous demandent que ça soit inférieur à ce montant-là. Fait que ça, c'est deux choses qui sont importantes. Puis, au Québec, on a cette particularité-là d'avoir une abondance de matériaux de sablière gravière parce que... à cause du passage des glaciers et c'est une particularité qu'on retrouve pas ailleurs, par exemple en Europe ou ailleurs aux États-Unis où eux, ils font plutôt des recharges avec des sédiments qui vient de la plateforme littorale à l'avant, qui ont beaucoup plus de conséquences écologiques. Nous, en fait, le matériel est en abondance dans l'arrière-pays, puis on va chercher ce matériel-là qu'on a.

On a donné deux mandats à des universités pour faire les suivis des recharges qu'ont a fait depuis 2014. Le premier a été fait... c'est un projet pilote qui a été fait en 2014 à Sainte-Luce. C'était monsieur... ben, c'est Consultants Ropars qui avait fait la première conception. C'est un projet pilote, c'est un projet qui était prévu pour, en fait, qui était prévu avec une mise à niveau à tous les 10-15 ans. C'était pas... il y avait pas de modélisation à l'époque. Le deuxième projet d'envergure qui a été fait au Québec, c'est à Percé. C'est la première fois à Percé qu'il y avait une recharge où il y avait de la modélisation qui a été faite par la firme Lasalle NHC aussi, donc le premier projet avec de la modélisation. Puis c'est un projet... ces deux premiers projets-là étaient financés par le programme général. C'était à la suite, dans le cas de Sainte-Luce, c'était à la suite de la tempête de 2010 pour protéger les infrastructures qui étaient menacées. Puis, le projet de Percé, c'était à la suite de la tempête de 2016 qui avait démantelé la promenade, donc c'est un projet qui a été payé, pas par le cadre de prévention, donc financé par le programme général. Puis, les premiers projets qui ont été financés par le cadre de prévention, puis qui a un peu poursuivi dans cette façon de faire là, c'est les projets dans la même année là, 2021, il y a eu Pointe-aux-Outardes, il y a eu La Grave qui a eu lieu.

En fait, puis ces projets-là, c'était la première fois qu'on faisait des projets avec modélisation à long terme. Donc, Lasalle NHC, il y a eu une évolution vraiment importante scientifique à partir des modèles aussi. Puis, c'était la première fois aussi que les modèles étaient adaptés pour modéliser des plages en gravier parce qu'avant ça, les modèles, c'était juste pour les plages sableuses. Fait que ces deux projets-là en 2021 ont été mis en place, puis, monsieur le président demandait s'il y avait des projets de recharge qui avaient été faits, qui ressemblent un peu aux conditions de Rochelois, puis peut-être La Grave est un site qu'on pourrait regarder plus précisément parce que c'est un secteur en fait que vous voyez ici, c'est une baie environ... semi-ouverte d'à peu près 600 m de large, exposée à des vagues dont les, en fait, dont les vagues arrivent de façon perpendiculaire à la côte et il y a pas beaucoup de courant de dérive littorale. En fait, c'est une attaque frontale comme ici.

Fait que le projet de gravier reste assez confiné dans la plage et sujet à la submersion côtière et le projet en fait qui a été mis en place est celui-ci, un concept qui ressemble à celui de Rochelois, donc c'est un peu avec une crête qui était 1,1 m plus haut que le sol et avec une pente d'équilibre et on voit un peu : ça, c'est avant la recharge, les bâtiments étaient pratiquement sur la plage, puis ça, c'est après la recharge. On voit avec un sédiment grossier de 15 mm comme ce qui est prévu... ici à Rochelois qui a été mis en place et on voit des images drones là tout de suite après la recharge en juillet. Et un peu le... ce qui agace un peu les citoyens à Rochelois, c'est un peu cette microfalaise qui se forme, là, les années suivantes, le temps que la recharge se mette en équilibre et ça, ça ressemble un petit peu à ça. Et vous voyez, après Fiona, en fait, il y a eu une tempête vraiment importante qui, en un seul événement, est venue adoucir la pente jusqu'au bâtiment. Fait que c'est dur d'évaluer la durée de cette fameuse transition-là, mais à La Grave, ça a pris un seul événement, mais ça peut aller jusqu'à 4-5 ans, parce qu'on le voit qu'à Pointe-aux-Outardes, on est encore dans cette situation-là.

Fait que on voit comment la plage évolue, le profil s'est adouci, puis c'est un petit peu comme ça qu'on voit puis ici, il y a eu un petit peu de franchissement, si bien que la crête s'est un petit peu étalée vers l'arrière. Ceci dit, le matériel a pas été perdu, il est toujours en place, puis les citoyens de La Grave ont vraiment... même si au départ, ils étaient un peu frileux à l'idée d'avoir une recharge de 1,1 m au-dessus du sol, finalement, ils ont été bien contents que cette recharge-là soit là durant Fiona parce qu'ils ont protégé leurs bâtiments. Donc ça, c'est un peu... Tout ça est suivi par l'Université du Québec à Rimouski. C'est un projet de recherche qui est en cours. On voit que les profils d'équilibre sont déjà atteints. Il n'y a pas beaucoup de recul. Tout ce qui était prévu par la modélisation et par le concepteur ont été atteint, c'est ce qui s'est produit. Le matériel, il va pas loin au large. Il reste sur place comme au profil d'équilibre qui était attendu. Fait que ça, c'est des résultats qui sont importants.

Et l'Université Laval qui font des suivis de la recharge de plage à La Grave, ce qu'ils ont remarqué, c'est que dans les secteurs adjacents, sous l'influence de la recharge, il y avait des végétaux, il avait trois taxons. Et finalement, ce qu'ils ont vu après la recharge, c'est que même cette diversité-là a augmenté. Donc, ça, c'est une bonne nouvelle, mais ça les a surpris eux aussi. C'est Philippe Archambault, qui est un chercheur émérite qui fait ce suivi-là. Même chose pour la faune benthique dans la zone d'influence, ce que l'Université Laval a remarqué, c'est qu'en fait, il y avait 129 taxons de nombre... d'une faune benthique, puis après trois ans, cette faune-là s'est même augmentée. En fait, c'est que... à leur grande surprise aussi, c'est que il y a

eu une plus grande diversité après, il y a eu un genre de choc, puis après ça la faune s'est adaptée, puis... Fait que c'est quand même de bonnes nouvelles au niveau de l'environnement puis de... (inaudible)

Michel Germain

Est-ce que c'est possible d'avoir... Donc il y avait des suivis donc, il y a des rapports de suivis. Est-ce que c'est possible d'en déposer une copie, des suivis qui ont été faits jusqu'à maintenant?

Jean-Denis Bouchard

Oui. C'est pas les rapports finaux, c'est des rapports d'étape. Ceci dit, c'est possible que les conclusions changent en cours de route, mais oui, on peut les transmettre.

Michel Germain

Il y aurait moyen d'avoir le rapport d'étape. Très bien. Je vous remercie.

Période de questions

Robert Côté, citoyen

Michel Germain

Je vais maintenant inviter notre premier participant, monsieur Robert Côté, à s'avancer à la table des intervenants. Donc, même si je vous ai nommé, si vous pouvez officiellement vous nommer. Il n'est pas là? Vidéo. OK. Il n'est pas... Très bien. Donc, monsieur Côté, oui, on vous voit. Bonjour, monsieur, à vous la parole.

Robert Côté

Bonjour. Est-ce que vous m'entendez?

François Boulanger

Oui.

Robert Côté

Oui. Merci. Une des questions que j'avais c'est est-ce qu'on a déterminé ou on a étudié l'effet des stationnements et de la rue Rochelois sur le phénomène d'érosion. D'une autre façon de dire, là, est-ce que le fait d'avoir construit les stationnements a amplifié ou... la situation actuelle? Puis, a-t-on même envisagé de les éliminer en partie ou en totalité? C'est un peu ce que je me pose comme question.

Michel Germain

Très bien. Monsieur Bouchard... Monsieur Lachance, plutôt.

Dominic Lachance

J'aimerais que monsieur Ropars puisse répondre à la question.

Yann Ropars

Oui, bonjour. Donc, Yann Ropars. L'effet de la rue ne semblait pas être important dans le cadre de l'étude de l'érosion. Il ne semble pas que les infrastructures qui ont été construites aient impacté d'une quelconque façon le comportement de la plage. La structure qui était le plus proche de la zone d'érosion, c'était la passerelle. Et la passerelle elle-même était sur pieux, donc la passerelle elle-même n'a pas vraiment non plus impacté l'érosion. C'est sûr que la position de la rue Rochelois par rapport à l'érosion est à la limite du critique, surtout si on regarde un petit peu plus dans l'avenir. Mais, pour répondre à votre question, l'impact de cette infrastructure sur l'érosion ne semble pas significatif du tout pour ce qui s'est passé dans le passé. Si on laissait aller les choses, on irait atteindre l'infrastructure de la rue, on irait jouer dans les infrastructures d'eau et d'aqueduc. Mais c'est pas encore le cas présentement. Les stationnements non plus, il y a une belle zone tampon, si vous voulez, entre les stationnements et la plage, qui est très végétalisée présentement, donc c'est pas non plus... ça semble pas non plus être un problème. J'espère que ça répond un petit peu à votre question.

Robert Côté

Oui, ça répond.

Michel Germain

Monsieur Côté, si vous le permettez, j'aurais une sous-question en lien direct avec votre question. Je suis allé voir sur le site du BAnQ, fouillé pour des photos d'archives. Malheureusement, je peux pas les montrer parce qu'il y a des droits d'auteur. C'est une photo que j'ai trouvée sur... qui appartient au Fonds La Presse, mais c'est une photo qui date à peu près de 1970, sur laquelle effectivement on voit la rue Rochelois existe, les résidences sont là, la rue est un peu plus étroite, il y a pas de bordures de rue, les lampadaires sont là, les stationnements sont pas là. Ce qu'on voit, c'est... ce que je pouvais constater, c'est qu'à partir de la rue Rochelois qui est un peu plus étroite, on a une plage qui descend tout de suite vers la mer, donc une pente. Maintenant, avec la... on voit qu'il y a eu des aménagements, j'imagine, je sais pas quand exactement, mais autour de 1970, c'était pas là, puis là c'est là qu'après ça, bien on voit... lorsqu'on est à côté du stationnement, on voit qu'il y a eu du remblayage, donc il y a du chargement de matériaux granulaires pour constituer le stationnement qui est là, puis d'autres aménagements parce que la pente était descendante dans la plage. Donc, ça veut dire qu'il y a du matériel qui a été mis, je sais pas quand. Est-ce que vous savez en quelle année les stationnements ont été construits, puis tout l'aménagement du haut de plage?

Dominic Lachance

Monsieur le président, malheureusement, je peux pas m'avancer sur l'information. Je peux aller chercher l'information et la transmettre à la commission sans problème.

Michel Germain

Parce qu'on peut voir des fois sur des photos, mais malheureusement, sur Google Earth, les photographies aériennes, qui remontent dans les années 80, mais sont à une très mauvaise échelle, puis on n'est pas capable de voir. Fait que si vous êtes capable de retrouver l'information, savoir aussi, justement, sur des aménagements comme ça, donc on voit qu'il y a eu un chargement dans le haut de plage de gravier 0-¾ comme souvent les gens disent, puis ça semble avoir été sur une... pas seulement au stationnement, là, ça se rend sur une grande surface. J'imagine aussi que, quand il y a eu des travaux d'assainissement des eaux, la station de pompage, puis à l'intercepteur, c'est à quelle place que cet intercepteur-là est installé au juste? Puis, est-ce qu'à ce moment-là, c'est là que la rue Rochelois a été élargie en plus? C'est ça. Des questions comme ça, d'être capable de retrouver l'information à savoir qu'est-ce qu'il y a eu comme travaux à partir du moment que la rue des Rochelois existait, disons en 1970, qu'est-ce qui s'est passé comme travaux entre la rue Rochelois de 1970 et la plage, entre autres, pour savoir qu'est-ce qui s'est produit au juste. Oui, monsieur Côté, je vous redonne la parole pour une sous-question.

Robert Côté

Ma sous-question, c'est que si on élimine, par exemple, les stationnements, est-ce que le projet est encore requis? Parce que là, on vient de gagner plusieurs pieds.

Michel Germain

Monsieur Lachance.

Dominic Lachance

Oui. J'ai une illustration, monsieur le président, pour 1980, où on voit lesdits stationnements. Donc, je figure que ça a été fait, puis monsieur... la Ville de Port-Cartier pourra le confirmer, mais il y aurait eu le dragage de sable dans les années 75. On n'a pas réussi à avoir de documentation officielle, mais c'est un témoignage de 2022 qu'un citoyen, monsieur Vignola, nous disait qu'il y avait eu du sable au large qui avait été poussé jusqu'à la plage. Mais sur 1980, puis c'est quand même très subtil, il faut avoir de bons yeux, mais on voit que les stationnements ont été faits, pas nécessairement à l'emplacement exact, mais néanmoins on voit des stationnements avec du pavage et des voitures stationnées. Par rapport à votre question, c'est sûr qu'il y a deux choses, puis monsieur Ropars pourra compléter, mais monsieur Côté, au niveau de l'érosion, c'est sûr que retirer les stationnements, on donne une... plus de place effectivement pour l'érosion, par contre... ça vient pas régler le problème de submersion et, si vous le permettez, monsieur le président, monsieur Ropars pourrait amener des éléments techniques additionnels.

Michel Germain

Allez-y.

Dominic Lachance

Monsieur Ropars?

Yann Ropars

Oui. Donc, c'est ça. La submersion, effectivement, il y a pas grand monde qui semble être conscient que c'est un des problèmes qui s'en vient bientôt. L'érosion est beaucoup plus évidente actuellement, on la voit sur place, on voit les microfalaises, on voit entre autres, hier soir on parlait des sacs de sable qui avaient été placés, qui se font un petit peu déchausser par endroits. Mais, le problème à long terme, c'est plus la submersion. L'élévation, entre autres, de la rue des Rochelois est trop basse pour qu'il n'y ait pas ces phénomènes de submersion dans quelques dizaines d'années. Donc, il faut regarder le projet comme non seulement... une solution en érosion du littoral et redonner une plage, mais c'est également un ouvrage de protection contre la submersion. L'idée, c'est qu'on met une plage beaucoup plus loin de ce qu'elle est actuellement, on l'éloigne vers le large pour que, lorsqu'il y a ces grosses tempêtes qui arrivent, les vagues déferlent sur la plage, loin des infrastructures. Donc, oubliez jamais le problème de submersion. On ne s'adresse pas juste à un problème d'érosion dans le cas de Rochelois. Je pense. Ça irait? Oui.

Michel Germain

Excusez-moi. Est-ce que ça va, monsieur Côté, comme nuance?

Robert Côté

Oui. Ça va comme nuance, merci.

Michel Germain

Je vous remercie.

Josée Caissy, citoyenne

Michel Germain

Je vais maintenant inviter madame Josée Caissy. Bonjour madame.

Josée Caissy

Bonjour, monsieur le président. Alors, à partir du projet de stabilisation qui a été déposé sur le site de la Ville de Port-Cartier, je vous amène à la page 54 parce que ça fait une suite aussi au couvert végétal qui a été exposé dans le projet. Donc, ma question est la suivante. Il y a eu une comparaison avec le couvert végétal d'un même lieu avec trois années d'intervalle pour démontrer la dégradation. Mais ça n'a aucune valeur puisque ça n'a pas la même saison. Donc, le couvert végétal au printemps et au début de l'automne sont complètement les opposés. Alors, ma question est la suivante : pourquoi ne pas avoir comparé septembre 2023 avec septembre 2026 au lieu de faire septembre 2023 avec mai 2026, considérant l'hiver qui est très...

Michel Germain

Oui. Nous avions remarqué. Monsieur Lachance.

Dominic Lachance

Je vais devoir me tourner vers mon collègue, monsieur Mussard. Si nous... pouvons amener certains éléments.

Julien Mussard

Oui. Est-ce que vous m'entendez bien? Donc, pour répondre à la question, le ministère nous avait demandé d'expliquer s'il y a eu des changements significatifs de la plage entre 2022 et 2026. Donc, pour pouvoir répondre à cette question-là qui a été posée au courant de l'hiver 2026, on a ajouté en fait des images pour pouvoir montrer l'évolution de la plage. Les images qu'on avait sous la main à ce moment-là, en fait, c'était les images de mai 2026. Donc, c'est pas... il faut pas comparer les images entre eux, c'est plus pour montrer que... l'image de la plage entre 2022 et 2026, il y a pas eu de grands changements. Mais, ça reste qu'il peut avoir quand même des changements mineurs sur la plage, mais que ces changements-là n'ont pas impacté le projet en soi. Est-ce que ça répond à la question?

Josée Caissy

J'en suis insatisfaite parce que l'image qu'on projette, c'est comme si la plage, il y avait pas de végétation, puis quand on arrive à l'automne, il y a une meilleure végétation. Donc, je trouve que le comparatif n'est pas représentatif.

Michel Germain

Mais, nous avions remarqué. L'important, je pense, c'est que ce sont des profils de plage finalement, mais effectivement, on avait remarqué que c'était pas la même période de l'année dans les deux photographies. Merci. Est-ce que vous avez une autre question?

Josée Caissy

Je pourrais revenir ou je peux reposer la même question. Bien, une autre question? Mais ça pas un lien avec le couvert.

Michel Germain

Oui.

Josée Caissy

C'est que on voit que la plage en face d'une résidence, je vais nommer le résident, qui se trouve beaucoup plus à l'est. Donc, il y a une courbe, donc plus à l'ouest et plus à l'est pour se comprendre. Donc, il y a eu une période de submersion lors de la dernière tempête parce que il y avait pas ce couvert-là. Donc, c'est une mise à nu parce qu'il y a pas de remplissage. Par contre, quand on s'en va plus à l'est, étant donné que c'est plus large, il y a un meilleur couvert végétal aussi à cet endroit-là, il n'y a pas eu cette période de submersion lors de la dernière tempête. Donc, c'est pour ça que je me demande, puis je l'ai posé la question hier aussi, c'est que si on avait fait du travail en amont un peu, pour, de remplissage, d'avoir une autorisation ministérielle avec l'Environnement pour avoir minimalement une petite protection avant les tempêtes, parce que, on le sait plus elle est à nu, à nu d'une végétation aussi, donc, la submersion a eu lieu lors de la dernière tempête. Donc, c'était un constat.

Michel Germain

De décembre 2022?

Josée Caissy

Oui.

Michel Germain

Du côté du ministère, on va poser la question au ministère, dans quel cadre il peut autoriser des travaux...

Josée Caissy

Aux municipalités.

Michel Germain

Oui, c'est ça, aux municipalités. Donc, on peut avoir un projet qui est globalement soumis à la procédure d'évaluation. Comme madame dit, est-ce que le ministère peut permettre néanmoins dans des zones sensibles des travaux partiels?

Samuel Yergeau

Oui. Bien, je vais commencer aussi par peut-être une petite clarification sur la première question de madame Caissy, juste pour remettre en contexte la question qui avait été posée puisque vous faites référence aux images qui ont été transmises en réponse à nos questions. L'objectif de nos questions, c'était pas de comparer la végétation d'une année à l'autre. L'objectif c'était vraiment... on voulait que l'initiateur justifie le choix de la variante qu'il avait retenue puis l'évolution de son scénario. Donc, est-ce qu'il nous propose des modifications à son scénario initial? Si oui, pourquoi? Donc, comme monsieur Lachance et monsieur Mussard l'ont dit, le visuel était peut-être différent, mais c'est pas ça qui a amené nécessairement des modifications au concept à notre connaissance. Pour les autorisations, bien de manière générale, nous, ce qui fait l'objet d'autorisations ministérielles, c'est le projet qui a été autorisé. Après ça, une fois que le projet dans son ensemble a été… en fait, le gouvernement autorise le projet dans son ensemble, puis nous, au ministère, après, on autorise les travaux. Donc, c'est... les autorisations ministérielles visent les travaux spécifiquement, mais pour tous les travaux qui vont... qui toucheront pas directement le projet qui était assujetti à la procédure d'évaluation environnementale.

Donc, si, par exemple, dans 10-15 ans, on se retrouve avec des travaux d'entretien ou des travaux de recharge supplémentaires ou par exemple on voudrait travailler sur l'émissaire, si c'est des travaux qui sont de longueur ou de superficie suffisante pour déclencher la procédure d'évaluation environnementale, alors ça viendrait de notre côté aux évaluations environnementales, sinon, dès que ça touche les milieux humides et hydriques, bien ça va faire l'objet du régime d'autorisation ministérielle comme on dit, donc c'est le REAFIE que je nommais tantôt, le *Règlement sur l'encadrement des activités en fonction de leurs impacts sur l'environnement*. Puis, ce règlement-là vise les activités selon leur niveau d'impact, donc on parle de tout ce qui est impact élevé, c'est les projets qui sont assujettis à la procédure. Mais

après ça, on a tout le reste qui est les impacts moyens, faibles ou négligeables. Les impacts moyens, c'est... des projets qui doivent faire l'objet d'une autorisation ministérielle en direction régionale. Puis, ensuite, on a les projets qui sont assujettis à des déclarations de conformité.

Donc ça, c'est quand c'est juste l'initiateur, donc dans... la Ville, dans ce cas-ci, qui doit remplir un formulaire pour s'engager à répondre aux exigences des règlements, puis finalement dire que ses activités vont respecter les normes en vigueur. Puis, il y a certaines activités... qu'on considère à impact négligeable, qui, elles, pourraient être exemptées d'une autorisation complètement. Donc, tout ça, ces activités-là sont toutes décrites dans le REAFIE, le règlement que je... dont je vous faisais mention.

Michel Germain

Merci. Donc, on voit le contexte, c'était à la demande du ministère de l'Environnement.

Josée Caissy

Juste rappeler que, à partir de la diapositive 54, à la page 54, c'était bien précisé de la dégradation du couvert végétal. C'est bon? Merci beaucoup.

Michel Germain

Je vous remercie. L'heure approche. Avant d'inviter un prochain participant, on va faire une pause à 14 h 40, parce que ça correspond à la récréation des élèves à côté. Mais, donc, ça me laisse le temps de poser une ou deux petites questions rapides avant d'inviter notre prochaine participante, qui va être madame Diane Brousseau. On va l'inviter tout de suite après la pause, à peu près à... disons, pas mal à 15 h, on va être certain que les élèves vont être retournés en classe. La pause, en théorie, dure de 14 h 40 à 14 h 55.

Donc, avant d'inviter madame Brousseau, je vais voir pour une petite question qui se répondrait assez facilement. Monsieur Ropars et d'autres personnes ont parlé, la question est au ministère de l'Environnement, à savoir de l'expérience du ministère. La question par des régimes de vagues d'été, on parle, bon, où il y a des recharges, il y a du sable plus fin qui a tendance à s'en aller sur le gravillon pour donner à ce moment-là une impression de plage plus de sable pendant l'été. Du côté du ministère de l'Environnement, de votre expertise, est-ce que vous avez pu noter le même phénomène pour la migration de particules dans la recharge en lien avec le confort des gens pratiquant des activités lorsqu'on est dans la zone des vagues?

Samuel Yergeau

Oui, bien, je vais prendre, dans le fond, on a François Coderre, ingénieur à la direction principale de l'expertise hydrique qui est en ligne. Il va peut-être avoir une, du moins une partie de la réponse à cette question-là, sinon on prendra le reste en délibéré.

Michel Germain

Très bien, merci. Monsieur Coderre.

François Coderre

Oui. Bonjour, monsieur le président. François Coderre, ingénieur en hydrologie et hydraulique du ministère de l'Environnement. Donc, ce que je comprends de votre question, c'est que vous voulez savoir si dans les conditions estivales, ça peut être plus propice aux dépôts sableux sur la plage existante. Est-ce que je comprends bien?

Michel Germain

Exactement.

François Coderre

Effectivement, sans y aller dans le détail de façon plus qualitative, dans le secteur à l'étude, on a remarqué avec le régime hydrosédimentaire que les déplacements latéraux étaient un petit peu moins présents, on parlait plus de déplacements verticaux, je dirais, dans le sens des vagues qui frappent sur la plage. Donc, en été, avec des conditions un petit peu plus calmes, entre parenthèses, de vagues, on peut s'attendre à ce qu'il y ait une certaine déposition qui se fasse, tandis que, à l'automne, début de l'hiver, avec des tempêtes avec de plus hauts niveaux d'eau, on peut s'attendre à ce qu'il y ait un déplacement de matériaux plus important qui se fasse. Fait que oui, de façon qualitative, on peut s'attendre que, dans ces conditions-là, il y a un dépôt qui soit plus important en conditions estivales avec des niveaux d'eau peut-être un petit peu plus bas, avec des vagues un petit peu moins importantes. Peut-être que mon collègue Jean-Denis Bouchard du MSI pourrait compléter si jamais il le souhaite.

Michel Germain

Monsieur Bouchard.

Jean-Denis Bouchard

Oui, effectivement, c'est ce qu'on remarque. Dans les suivis qu'on demande à l'UQAR, il y a toujours un suivi qui est fait au printemps, puis un à l'automne. Puis, on remarque exactement ce qui a été mentionné.

Michel Germain

Très bien. Merci. Avec la permission de monsieur Yergeau, monsieur Coderre, pendant que vous êtes là, dans les études, on a vu qu'il s'est fait des… on a évalué des diamètres médians, 10 mm, 15 mm, entre autres. Donc, c'est le 15 mm de diamètre médian avec un tamisage pour éviter des roches trop grosses. Du côté du ministère, est-ce que le ministère est satisfait de ce diamètre proposé là? Le but de ma question, c'est de voir si, des fois, est-ce que le ministère pourrait arriver plus tard dire bien là finalement ce serait un diamètre un peu plus gros qu'il faudrait, des choses comme ça. Donc, ça se ferait en marge du projet, donc c'est pour savoir si le ministère est satisfait de la proposition d'un diamètre médian de 15 mm.

Samuel Yergeau

Je vais peut-être laisser François justement répondre pour la première partie pour l'aspect plus modélisation et tout ça.

François Coderre

Parfait. Donc, pour répondre à votre question, si on est satisfait ou non, bien en fait, c'est pas une question d'être satisfait, c'est de vérifier sur quelle base a été faite la conception de la recharge de plage. La granulométrie, elle, elle est choisie selon différents critères, entre autres les niveaux d'eau, la force des vagues, puis aussi sur quelle durée on veut que la recharge puisse tenir sans qu'il y ait d'entretien, qu'elle puisse résister aux différentes tempêtes qu'on peut prévoir. Dans ce cas-ci, il y a un choix qui a été fait, donc une période sans entretien de 30 ans, donc le calibre de recharge est entre autres basé là-dessus. Donc, ce qui a été présenté dans les études est conforme aux règles de l'art.

Et puis là, ce qu'on a compris aussi, c'est que dans l'autre cas qui est pas trop loin, là, de la plage McCormick, il y a des matériaux un peu plus grossiers qui ont été mis en place. Dans ce cas-ci, à la plage McCormick, il y avait eu certains enjeux, je crois, d'acceptabilité sociale. Ici, ce qu'on propose, c'est beaucoup plus fin. Donc, ça permet aussi, tant au niveau technique pour que la plage résiste, mais aussi au niveau de l'acceptabilité sociale, que ce soit mieux accepté par les gens. Donc, le calibre qui est présenté, là, respecte les règles de l'art dans ce sens-là, puis aussi avec les aménagements de couches de confort, ça vient rajouter une dimension à l'acceptabilité sociale, donc on vient chercher les aspects techniques puis les aspects sociaux, l'acceptabilité sociale aussi avec la conception.

Michel Germain

Très bien. Je vous remercie. Avant d'aller en pause, une petite question rapide. Tantôt, on est revenu, monsieur Lachance est revenu sur l'émissaire, donc qui sera complètement reconstruit. Du côté du ministère, ça aussi, est-ce que vous avez, à ce stade-ci, examiné la question de l'émissaire? Donc, on voit qu'il serait beaucoup plus long que ce qui est existant. Comment le ministère aborde ça? Puis tant qu'à y être, si c'est… est-ce que l'émissaire est soumis aussi à une compensation vu qu'il va être plus long.

Samuel Yergeau

Oui, bien c'est sûr qu'on va regarder la façon que l'émissaire est construit pour déterminer si une compensation est nécessaire, étant donné que c'est pas justement des travaux de rechargement sédimentaire. Comme hier je disais, le rechargement sédimentaire en soi, c'est exempté d'une compensation, mais dépendamment de la conception finale, on devra évaluer les compensations qui seraient en vigueur pour cette section-là. Mais, comme l'émissaire fait partie du projet général, à ce stade-ci, la phase d'analyse environnementale du projet a pas débuté encore, donc sur la conception, sur les impacts de ce projet-là, on s'est pas encore prononcé là-dessus, on n'a pas encore vérifié tout ça. Mais tout ce que je peux dire, c'est que pour l'instant, on a tout en main pour se prononcer sur les impacts environnementaux potentiels de cette solution-là. Donc, on va poser des questions à l'initiateur en ce sens dans les prochaines semaines.

Michel Germain

OK. Donc, là, on a eu des informations de plus. On a des schémas qu'on n'avait pas eus quand on lisait les derniers textes disponibles, on parlait juste de l'installation d'un diffuseur. C'est pour ça qu'on avait des questions. Mais au moins, là, on a des schémas, donc le ministère va

prendre connaissance de ces schémas-là dans son analyse. Je vous remercie. Il est 14 h 38, donc la pause est supposée être à 14 h 40. Nous allons faire immédiatement la pause et nous allons reprendre à 15 h. Le registre est pour l'instant fermé. Comme je le dis, j'ai deux personnes qu'on... nous allons inviter, donc madame Diane Brousseau et aussi monsieur Robert Côté, qui s'est réinscrit, ça va être les deux prochaines personnes qu'on... nous allons inviter après la pause. Ça va?

Citoyen

Il faut s'inscrire?

Michel Germain

Pardon?

Citoyen

Il faut s'inscrire pour les questions?

Michel Germain

Oui, il faut s'inscrire pour les questions, mais pour l'instant le registre est fermé, mais aussitôt que j'aurai passé les deux personnes, on va permettre une réinscription. Donc, nous faisons la pause.

Pause

Michel Germain

Alors, bonsoir, si vous voulez, bonjour, plutôt. Si vous voulez reprendre place, nous allons commencer dans quelques instants.

Diane Brousseau, citoyenne

Michel Germain

Je vais maintenant inviter madame Diane Brousseau à s'avancer.

Diane Brousseau

Bonjour, monsieur le président. Diane Brousseau. La cloche a sonné. Alors d'abord, je voudrais remercier pour tout le professionnalisme déjà en place, ç'a été très apprécié hier. Alors je voudrais parler de l'émissaire pluvial. Alors, j'ai lu dans les documents qu'au début, il devait être relocalisé. Et puis ensuite, à cause des coûts, il a été décidé de laisser en place avec un diffuseur, mais sans connaître vraiment l'impact de ce diffuseur. Mais on en a parlé un petit peu tantôt. Monsieur Yergeau en avait parlé un peu tantôt, c'est peut-être à venir, mais dans le fond, ce qui a été dit hier, c'est qu'il servait un peu d'épi en même temps avec tout le prolongement qui va être fait là pour le diffuseur. Et bien la question que j'avais c'était : j'ai pas vu nulle part le coût supplémentaire que ça impliquerait s'il était changé de place. Parce qu'on disait que, dans

le fond, il fallait pas dépasser 21,6 millions. Puis là, on est à 13 point quelque. Alors, je me demandais pourquoi, en fait.

Michel Germain

Oui. Monsieur Lachance.

Dominic Lachance

Oui. Je vais tenter de trouver un support visuel. C'était beaucoup l'impact sur le milieu récepteur aussi qu'il y avait là, donc de ce côté-là, je vais peut-être devoir prendre la question en différé, parce que je cherche l'image, on avait un plan de géomatique pour ça. Je vais faire une tentative.

Diane Brousseau

Parce qu'éventuellement, il va devoir être refait. Vous avez dit hier qu'il était vraiment trop vieux.

Dominic Lachance

Oui, il est à remplacer, mais nous, c'est sûr que dans le cadre des travaux, cet émissaire-là sera remplacé. Je vais mettre à l'écran, monsieur le président, c'est un schéma qui avait été regardé en début de projet, si on peut dire. Je vais attendre qu'on le voie à l'écran, pardon. Donc, on voit ici l'émissaire actuel, la ligne rouge ici, avec sa sortie, qu'on voit très bien. Donc, en début de projet, il avait été demandé de déplacer cet émissaire-là. Ce que ça impliquait, c'était le déboisement ici d'une bande sur un terrain privé. On passait également sur un autre terrain privé, puis on venait sortir ici au bout de la pointe de roches.

Le roc, ce qui est de la syénite, s'est avéré d'une dureté quand même assez importante qui aurait nécessité du dynamitage en plus de déboiser quand même des zones puis d'empiéter sur deux terrains. Donc, c'était l'option qui avait été regardée en début de projet et qui a été retirée pour les impacts pour les citoyens, les impacts sur le milieu naturel aussi, le déboisement, le dynamitage. Donc, dynamitage, lors des premières consultations publiques, il y a eu des enjeux de vibration et de... qui avaient été soulignés par les citoyens. Donc, ça a été écarté comme le déplacement. C'est sûr qu'un ouvrage comme ça qui arrive dans le milieu d'une recharge de plage, c'est pas l'idéal, mais dans le cas présent, ça draine vraiment tout le quartier et de le déplacer, il y avait pas d'autres options.

Donc, c'est là que l'option de prolonger... de remplacer et prolonger l'émissaire a été retenue. Dans la version initiale, on parlait de diffuseur, c'est-à-dire un ouvrage enfoui sous la recharge. Par contre, avec les derniers relevés d'arpentage qu'on a eus et les études hydrauliques qui ont été faites cet été, ça a démontré qu'il y a trop d'eau pour aménager un ouvrage de diffusion et donc on devait prolonger l'émissaire pour s'assurer que l'eau s'évacue en tout temps, notamment en période de crue puis en période de pointe aussi. Et c'est là que le prolongement de l'émissaire avec un demi-TBA a été retenu. Oui, il y a un effet d'épi, mais la géométrie, donc le demi-cercle diminue l'effet d'épi. C'est pour ça qu'on est allés... qu'on vous présente ça aujourd'hui.

Michel Germain

Très bien. Merci. Ça vous va?

Diane Brousseau

Non. Le coût. Parce qu'on a parlé d'une compensation tantôt, qui va avoir lieu quand même.

Dominic Lachance

Oui. Le coût de la compensation, pardon?

Diane Brousseau

Non, mais le coût. Tu sais, dans le fond, là, on parle d'une compensation tantôt, mais sur l'image, bien, il y avait une compensation pour les deux terrains qui étaient là aussi, mais on disait qu'on le faisait pas à cause du coût de déplacement.

Dominic Lachance

Le coût, l'impact environnemental.

Diane Brousseau

Dans les documents que j'ai lus, c'est ça.

Dominic Lachance

Oui. Oui. Oui. Mais tout à fait.

Diane Brousseau

(Inaudible) c'est à cause des coûts qu'on le faisait pas.

Dominic Lachance

Le coût, bien la conduite serait pratiquement deux fois plus longue que la conduite existante et sa mise en place faudrait actualiser. On pourrait revenir avec un estimé de coût actualisé au besoin, mais c'était le double.

Diane Brousseau

OK. Puis là, bien, dans le fond, on vous dit hier que ça fait un peu comme un épi. L'autre côté, il y a un épi aussi. Puis, si on regarde ce qui avait été proposé dans un des schémas, plutôt qu'on aurait revu aujourd'hui, les brise-lames latéraux qu'on a vus, bien, ils semblent quand même beaucoup plus longs, mais reste que c'est un projet qui n'a pas été retenu à cause des coûts.

Dominic Lachance

Oui.

Diane Brousseau

Alors, la différence entre les deux, c'est quoi? Tu sais versus les brise-lames latéraux. Puis là, on va avoir un épi de chaque côté aussi.

Michel Germain

Monsieur Lachance.

Dominic Lachance

Oui. Je suis pas sûr d'avoir bien compris la question.

Michel Germain

Ce que je comprends, c'est qu'hier on a vu une image comme des jetées de chaque côté pour tenter de tamponner les vagues. Donc, comment ça pourrait coûter un tel projet? C'est ça que vous voulez savoir.

Diane Brousseau

Bien, il n'a pas été retenu parce qu'il était trop cher et puis, mais là dans le fond la différence entre les deux projets versus qu'il y a un épi de chaque côté quand même. Puis l'autre, on disait qu'il coûtait trop cher, il a pas été retenu, puis celui-ci bien il fait, bien dans l'autre aussi j'avais lu que c'était à cause des sédiments, puis que ça allait amener les sédiments par l'intérieur, mais maintenant qu'on va avoir ça d'un côté, puis, l'épi de l'autre côté, est-ce que ça fera pas la même chose au niveau des sédiments?

Dominic Lachance

Monsieur Ropars... C'est vraiment la question, monsieur le président, c'est au niveau de l'effet d'épi, de l'émissaire prolongé. Si l'effet est similaire au projet d'épi, c'est bien ça?

Michel Germain

Bien, c'est ça. Par contre, dans votre schéma, ce que je comprenais, c'est que l'émissaire, actuellement, l'émissaire est particulièrement horizontal quand il arrive, il fait saillie avec l'enrochement. Ce que j'ai compris dans le schéma qu'ils ont montré, c'est que l'émissaire va être abaissé pour être vraiment complètement sous la recharge, puis il va être prolongé. C'est ce que j'ai compris. Donc, il y aurait plus d'épi comme on a actuellement pour le futur émissaire qui est projeté. C'est ce que que je comprends. Donc, il y aurait seulement le nouvel épi à ce moment-là qui serait installé du côté est. C'est ce que je comprends, la nuance est là. Étant donné qu'il serait complètement reconstruit, qu'il serait abaissé aussi, c'est ce que j'ai compris dans le schéma qui nous a été fourni, d'ailleurs qui va être déposé là, puis ça va pouvoir prendre connaissance.

Diane Brousseau

C'est bon. Est-ce que je peux poser une autre question?

Michel Germain

Oui. Allez-y.

Diane Brousseau

Dans le fond, quand on est à marée haute, il faut quelle distance pour qu'une vague soit atténuée? Qu'elle aille s'éteindre sur le rivage? Tu sais dans le fond parce que tantôt, ça m'a amené cette question-là par rapport au monsieur qui posait la question si on enlevait les stationnements. Est-ce que la vague aurait assez de place pour s'éteindre, pour faire en sorte qu'il n'y aurait pas de submersion? Parce que considérant les changements climatiques, j'ai l'impression que toute la Côte-Nord va être submergée tu sais, à cause des... qu'on a du sable partout sur nos rivages.

Michel Germain

Bien, ce qu'on nous a expliqué tout à l'heure, ce que je comprends encore une fois, c'est la question... le stationnement. La présence de ces infrastructures ne jouerait pas de rôle sur l'érosion. Par contre, il y a toujours la question de la submersion pendant les tempêtes. Mais là, ce qu'on voit, le stationnement occupe une petite portion. Si on dit que c'est le côté ouest de la plage qui subit le risque de plus d'attaques, à ce moment-là, en enlevant le stationnement, ça ne changerait rien pour risquer d'attaquer l'infrastructure routière à ce moment-là. Sur le côté ouest, étant donné que c'est plus érosif, ce que je comprends des explications. Ça jouerait pas de rôle enlever le stationnement. Ça pourrait dire : ah! Bien on n'a pas besoin. Peut-être que ça réglerait un petit problème d'érosion, dire bien ça peut s'éroder dans... où était le stationnement, mais ça règle rien au niveau des risques de submersion vers les infrastructures. C'est ce qu'on nous a expliqué.

Diane Brousseau

C'est bon. Merci.

Michel Germain

Bienvenue.

Robert Côté, citoyen

Michel Germain

Je vais maintenant inviter monsieur Robert Côté.

Robert Côté

Bonjour. Vous m'entendez?

Michel Germain

On vous entend bien. Allez-y avec votre question.

Robert Côté

On a parlé de submersion, les différentes sources parlent d'une hausse de 20 à 100 cm. Est-ce que nous avons utilisé l'hypothèse de 100 cm dans la conception de la recharge de plage? Sinon, pourquoi?

Michel Germain

Monsieur Lachance.

Dominic Lachance

Oui. On va transférer la question à monsieur Yann Ropars.

Yann Ropars

La question est à plusieurs niveaux, mais je vais essayer de comme... résumer ça. Donc, on parle de changements climatiques, on se base sur les données du GIEC, et ces données-là sont en train d'être révisées, on en a parlé hier soir. Il y a un nouveau rapport qui était prévu dans... on sait plus trop à cause d'un petit problème politique, mais il y a un nouveau rapport qui est supposé sortir bientôt. Dans les rapports actuels, il y a plusieurs scénarios qui sont comme plus réalistes. Donc, on parle du SSP5-8.5 ou SSP3-7.0. Personnellement, j'utilise plus à cause de ce qui s'en vient au niveau du GIEC. À cause de ça, j'utilise le SSP3-7.0, mais en utilisant les limites, pas maximales, mais les limites plausibles de hausses des niveaux d'eau.

Donc, quand on a dit ça, ça c'est une hausse générale au niveau des océans, à la grandeur de la Terre, de la planète. C'est un peu délicat parce qu'on n'a pas d'étude sectorielle au niveau du Saint-Laurent qui pourrait peut-être donner des chiffres un petit peu différents, mais on les a pas. Donc, on utilise ces données générales. Sur la Côte-Nord, vous avez un phénomène qui s'appelle le relèvement isostatique qui compense cette hausse de niveau d'eau. Donc, la hausse des niveaux d'eau s'accompagne de la hausse de la croûte terrestre dans votre secteur. Quand on fait les calculs, on fait les calculs avec ces deux paramètres-là, soit la hausse des niveaux d'eau prévue selon tel scénario et le niveau de relèvement de la croûte terrestre qui est donné par Ressources naturelles Canada. C'est ça que j'utilise moi.

Et pour ce qui nous préoccupe, on parle plus de 20 cm qui a été considéré pour le dimensionnement de la recharge de plage. Le 100 cm considère plus des hypothèses dans le 2100, mais pour votre cas sur la Côte-Nord, il faudrait réduire ça un petit peu à cause du relèvement isostatique, c'est un petit peu moins que 100 cm. Les chiffres, si vous les voulez, je pense qu'ils sont dans le rapport, mais on peut ajouter des précisions si jamais vous voulez en avoir. Est-ce que ça répond à votre question?

Michel Germain

Pour les 30 prochaines... Pour 30 ans, ça donnerait combien selon le scénario que vous préférez, hein, monsieur Ropars?

Yann Ropars

De mémoire, c'est 20 cm, mais je pourrais vous préciser ça la. Et 20 cm de relatif; ce 20 cm tient compte de la hausse du niveau de l'eau, mais également de la hausse de la croûte terrestre.

Vous êtes relativement protégés. Pensez aux Îles-de-la-Madeleine où toutes les îles sont en baisse, ça baisse tout le temps. Donc eux, au lieu d'avoir... de soustraire la hausse de la croûte terrestre, ils ajoutent l'affaissement de la croûte terrestre à la hausse des niveaux d'eau et ça donne des résultats assez catastrophiques. Merci.

Michel Germain

Les Îles s'enfoncent.

Yann Ropars

Ah! Oui. Les Îles s'enfoncent. Oui.

Michel Germain

Ça vous va, monsieur Côté? Donc, puis le dimensionnement d'ouvrage, c'est pour 30 ans.

Yann Ropars

30 ans, oui.

Michel Germain

Parce que le scénario, disons 1 m, c'était pour être 2100, par exemple. Donc, là on parle plus de 2060. Ça vous va?

Robert Côté

Oui. Ça me va.

Michel Germain

Avez-vous une autre question?

Robert Côté

Non. Merci.

Michel Germain

Je vous remercie. C'était les deux participants. Nous avons regardé ça au moment de la pause en fonction des participants. Nous avons encore quelques questions. Nous prévoyons finir cet après-midi la première partie de l'audience publique. Bien entendu, on réouvre le registre pour permettre à des gens qui veulent poser des questions d'aller s'inscrire. Nous aussi, on va poser encore quelques questions. On devrait finir vers 17 h, 17 h 15. Et à ce moment-là, on va clôturer la première partie de l'audience publique. Donc, vous pouvez aller vous inscrire pour d'autres questions. Maintenant, je vais laisser mon collègue poser une question.

François Boulanger

Merci. En fait, j'aimerais peut-être parler côté de l'initiatrice puis le ministère tantôt. En ce qui concerne les communications avec les citoyens citoyennes, par quels moyens les communications... c'est quoi votre stratégie de communication pour rejoindre les citoyens

pendant, avant la construction, puis est-ce que les moyens que vous avez... Qu'est-ce que vous avez utilisé dans le passé? Est-ce ça a fonctionné? Comment vous allez améliorer ces moyens de communication-là, faire en sorte que tout le monde soit bien avisé et averti de qu'est-ce qui se passe et comment les choses vont se passer? Puis, donc grosso modo aussi au niveau des plaintes, comment est-ce que vous allez gérer les plaintes, commentaires reçus, soit des commentaires pour l'amélioration ou des enjeux de danger, etc.?

Dominic Lachance

Oui. Merci, monsieur le commissaire. Donc, la formule qui a été retenue dans les derniers dossiers, c'est beaucoup une approche d'information aux citoyens, autant par les bulletins municipaux habituels, des lettres aux propriétaires directement, mais aussi les médias sociaux. Donc, une formule, qui a été retenue dans les derniers projets qui a très bien fonctionné, c'est qu'en début de semaine, on indiquait les travaux prévus pour la semaine en cours, et les travaux également qui ont été complétés la semaine précédente. Donc, les citoyens sont informés de l'avancement des travaux. Ils peuvent voir également la progression parce qu'une recharge de plage, on commence à une extrémité, on finit vers l'autre. On fait pas deux extrémités, puis on se rejoint dans le milieu. Donc, c'est un ouvrage linéaire qu'on construit d'une extrémité à l'autre. Donc, ça permet aux citoyens de voir un peu : cette semaine, ils vont être devant chez nous, il va y avoir peut-être un peu plus de dérangement. C'est pas le cas ici, mais des fois, il y a des hébergements locatifs, donc ils avisent les clients. Vraiment, des publications Facebook hebdomadaires pour informer de l'avancement. Il y a le site Web aussi de la Ville de Port-Cartier qui a une adresse avec un formulaire pour déposer des commentaires. Donc, il y a déjà des mécanismes en place.

Et pendant les travaux, c'est sûr qu'on rajoute une couche de mécanismes. Ce qu'on a fait aussi, puis d'ailleurs la Municipalité a gagné un prix de communication avec ça au niveau de la Municipalité de Maria, c'est qu'il y avait même des capsules informatives qui étaient faites, donc ça avait été présenté, préparé par la Municipalité avec une firme externe, donc expliquer différents aspects des travaux pour aider à la compréhension puis ça avait été particulièrement apprécié des citoyens. Puis je vous dirais, ça fait quand même quelques dossiers qu'on utilise cette formule-là, puis le taux de réception est excellent. Donc, les gens sont informés de l'avancement, puis un citoyen informé est un citoyen généralement qui apprécie beaucoup cette information-là.

François Boulanger

Merci. En ce qui concerne le suivi des plaintes, etc., qui s'en occupe, puis comment est-ce que c'est géré puis dans lesquels délais que vous prévoyez répondre à ces enjeux-là lorsqu'ils sont émis.

Dominic Lachance

Oui. Je laisserais mon collègue ici répondre.

Nicolas Mayrand

Oui. Monsieur le commissaire, on va mettre un plan de match à l'interne qu'on pourra vous rediffuser par la suite sans aucun problème.

François Boulanger

Le ministère de l'Environnement, pour vous, est-ce que c'est des pratiques qui sont conformes, des bonnes pratiques qui sont utilisées et avec lesquelles vous êtes dans... au niveau des chantiers de construction en milieu urbain?

Samuel Yergeau

Oui. Bien, c'est sûr qu'on... comme on disait tantôt, l'analyse environnementale a pas encore été réalisée, donc sur le... est-ce que les pratiques que l'initiateur a proposées, est-ce que c'est conforme à nos règlements? Je peux pas me prononcer sur la finalité de tout ça, mais la façon que ça nous a été amené, que tout ça nous a été proposé, pour l'instant, ça nous semble conforme. On a un guide à l'intention de l'initiateur de projet relativement à l'information et la consultation publique pour les projets qui sont réalisés dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale, puis ce qui a été proposé par l'initiateur jusqu'à maintenant, ça respecte les balises de ces guides-là. Puis, bien de façon générale, on n'a pas de commentaires à ce stade-ci sur les démarches qui ont été proposées par l'initiateur, mais il y a des questions qui pourraient être adressées plus à l'étape de l'analyse environnementale.

Michel Germain

Merci.

Michel Germain

Bonjour. J'aurais une question pour la MRC, c'est relativement au schéma d'aménagement. Dans le cas de la plage Rochelois, c'est quoi... est-ce qu'il y a des restrictions qui sont identifiées à votre schéma d'aménagement? Est-ce qu'il y a des cartographies qui ont été faites relativement à des contraintes relativement à l'érosion côtière, le mouvement de terrain qui pourrait avoir en rive? Oui. Monsieur Gagnon.

Philippe Gagnon

Oui. Effectivement, monsieur le président, il a été... on a adopté à la MRC, voilà, je dirais une vingtaine d'années, un règlement de contrôle intérimaire concernant l'érosion suite à des études faites par le gouvernement du Québec dont Jean-Denis avait participé. Les conclusions de ces études-là disaient qu'il y avait des risques d'érosion à la grandeur... pas la grandeur, mais dans certains secteurs au niveau de la MRC. Puis la MRC, à l'époque, on a... s'est prémunis des articles de la Loi sur l'aménagement pour justement instaurer une espèce de régime, un régime parallèle aux règlements de zonage de la municipalité, des villes, pour amener des normes plus rigides au niveau, entre autres, des constructions neuves dans les secteurs à risque d'érosion. Donc, ça a été instauré depuis une vingtaine d'années à un niveau de la MRC.

Michel Germain

Donc là, à l'heure actuelle, on identifie, disons, on avait trois ou quatre zones de niveau de risque. L'ouvrage est mis en place, disons. Donc, est-ce que, à ce moment-là, ça a des répercussions sur l'identification de vos zones à risque? Est-ce que vous sortez les résidences ou les infrastructures qui sont à risque, vous les considérez moins à risque. Est-ce que ça a une influence directe?

Philippe Gagnon

En théorie, oui. Par contre, notre règlement, lorsqu'il est modifié, ça prend des directives gouvernementales pour le modifier. Donc, si le ministère de la Sécurité intérieure nous avise qu'il y a eu un ouvrage puis que cet ouvrage-là est satisfaisant pour éliminer la zone à risque, oui, effectivement, il y aurait une modification règlementaire qu'on se...

Michel Germain

OK. Éventuellement. Au niveau... quand une résidence est dans une zone à risque, comme de submersion, par contre, est-ce que, à votre connaissance, est-ce que ça a un impact sur les gens qui veulent prendre des polices d'assurance?

Philippe Gagnon

Ah! Oui. Effectivement. Depuis que le règlement est en force, on a eu… Bien, moi j'ai pas les... je pourrais pas vous donner exactement les résultats, disons, au niveau des assureurs des gens. Pour les maisons, c'est pas vraiment dans ma discipline au niveau de l'aménagement du territoire de regarder cet aspect-là. Mais effectivement, si on ferais un sondage, disons, pour les gens qui sont affectés… ils pourraient peut-être plus nous informer de cet aspect-là, mais tout ce que je peux vous dire, c'est que ça crée aussi un effet inverse au niveau de la valeur immobilière. C'est que ça crée comme une espèce de rareté des gens qui sont sur le bord de la mer, parce que les terrains vacants étaient du jour au lendemain non construisibles à cause du phénomène de l'érosion. Donc…

Michel Germain

Ça peut avoir un impact sur les assurances.

Philippe Gagnon

Oui, c'est ça, effectivement.

Michel Germain

OK. Je vous remercie. Toujours en lien avec la même question. Je sais pas si c'est vous, monsieur Bouchard, qui pourrait répondre. Pour la cartographie des zones, la mise à jour de ces cartographies des zones inondables et des zones qui sont sujettes à la submersion, est-ce que la région de Port-Cartier, Sept-Îles, a fait l'objet d'une cartographie?

Jean-Denis Bouchard

Oui. Nous, on a des mandats avec... de recherche avec l'Université du Québec à Rimouski qui produit des marges de sécurité en érosion et des marges de sécurité en submersion. Et là, on est en train de... En fait, on a produit la première cartographie des zones de contraintes qui va combiner les deux aléas. Et actuellement, dans le cadre des OGAT, il y a une consultation qui est en cours cet automne pour pouvoir... Pour que, en fait, les partenaires puissent accepter la méthodologie pour qu'après on puisse rentrer en production. Fait que la MRC des Sept-Rivières est la première qui va être livrée finalement dans... comme carte officielle qui va combiner les deux.

Michel Germain

Donc, la cartographie serait disponible quoi, au printemps prochain, 2027, où?

Jean-Denis Bouchard

Ça va dépendre de la durée des consultations. Là, il y a trois régions, trois MRC qui vont être rencontrées cet automne, puis après ça, il va y avoir la consultation des partenaires gouvernementaux qui va être plus à l'hiver, fait que j'imagine qu'après les ajustements, je pense qu'on pourrait croire que dans la prochaine année, ça pourrait être possible, oui. Ceci dit, les méthodes qui sont utilisées pour la carte des niveaux de risque qu'on vous a montré, bien, en fait, c'est les mêmes seuils qu'on utilise pour les futures cartes de submersion.

Michel Germain

Très bien. C'est beau. Je vous remercie. J'avais des discussions... vous avez fait allusion aussi hier, la question s'adresse plus au niveau municipal pour la Ville. Sur la rue Rochelois, donc, il y a différentes infrastructures souterraines. Est-ce que vous êtes capable de produire un plan détaillé qui nous montre l'emplacement et la nature des infrastructures souterraines comme aqueducs, égouts sanitaires, égouts pluviaux, surtout la question de l'intercepteur qui va vers la station de pompage.

Nicolas Mayrand

Écoutez, monsieur le président, je vais regarder avec mon équipe à l'interne et on va être en mesure de vous fournir quelque chose dans les délais. Mon ingénieur municipal, monsieur April, est là justement, donc on va vous fournir quelque chose.

Michel Germain

(inaudible) Parce que, c'est pour ça que même quand je me promenais le long de la plage Rochelois, je regardais les trous d'homme, j'essayais de voir... Mon impression, c'est que l'intercepteur a été installé dans le cadre du programme d'assainissement des eaux, donc quelque part dans le courant des années 1980. Fait que donc, ça veut dire que je m'attendrais à ce qu'il soit situé du côté de la plage, plus près de la plage que du côté des résidences. C'est pour ça que je suis curieux de voir le plan détaillé pour voir c'est quoi la proximité de cet intercepteur-là par rapport à la plage Rochelois, entre autres. Donc, aussitôt que ce sera fait, si vous pouvez nous le déposer. Donc je vous remercie.

François Boulanger

Pour la MRC, s'il vous plaît, considérez-vous que le projet, sous sa forme actuelle, réponde aux objectifs de votre Plan régional des milieux humides et hydriques? Si oui, peut-être expliquer qu'est-ce qui en est.

Philippe Gagnon

Bien, je vous dirais que ça a pas été regardé au niveau de cet aspect-là, ça, c'est certain. Le plan régional qu'on au niveau de la MRC date de deux ans, donc on a des données qui dataient d'avant les années 2020. Puis, on n'a pas nécessairement beaucoup de données au niveau des milieux hydriques, puis dans ce secteur-là au niveau des plages, là, du haut du fleuve, c'est

surtout au niveau de l'aménagement du territoire que ça va se passer, et non au niveau du plan des milieux hydriques et humides. Puis depuis, je pense qu'au niveau du ministère, il y a des... ils ont instauré des plans de compensation que c'est plus... Je pense que ça joue plus au niveau du ministère de l'Environnement, dans ce cas-là, qu'au niveau MRC. Parce que le plan, comme tel, du... des milieux humides et hydriques, c'est plus un plan d'intention et d'éventuellement protéger certains milieux humides et hydriques. Mais au niveau du fleuve Saint-Laurent, c'est particulier. C'est plus au niveau de l'aménagement du territoire que ça va se passer dans ce sens-là.

François Boulanger

Je comprends bien que ce sera pas couvert dans le cadre de plan là, ce genre de projet-là. C'est ça?

Philippe Gagnon

Oui, c'est ça. Exactement.

François Boulanger

OK. Merci.

Michel Germain

Oui. Monsieur Yergeau.

Samuel Yergeau

Oui. Samuel Yergeau au ministère de l'Environnement. J'aurais peut-être juste quelque chose à ajouter par rapport, justement, au PRMHH, le Plan régional pour les milieux humides et hydriques. Effectivement, comme monsieur Gagnon le disait, c'est un plan qui est entré en vigueur le 24 avril 2024, donc ça fait près de deux ans qu'il est entré en vigueur, puis il y avait pas de... comme monsieur Gagnon le disait, tu sais le... c'était plus axé sur les cours d'eau intérieurs, il y avait moins de... Pour tout ce qui est en bordure du golfe Saint-Laurent, c'était plus des mesures générales. Puis, de ce qu'on a vu de notre côté, c'est un projet qui semblait conforme aux orientations, disons, générales du PRMHH, puis ça s'inscrivait dans les grands principes qui visaient notamment à maintenir et restaurer les fonctions écologiques des milieux hydriques et de tenir compte des enjeux liés aux changements climatiques dans la gestion des milieux humides et hydriques. Donc, c'est ce que je voulais ajouter.

Michel Germain

Très bien. Merci.

Tommy Lucas, citoyen

Michel Germain

Je vais maintenant inviter monsieur Tommy Lucas à s'avancer.

Tommy Lucas

Bonjour tout le monde. Monsieur Tommy Lucas. J'avais une question par rapport à la servitude d'Hydro-Québec sur la cinquième rue. C'est quoi qui va se passer avec ça?

Michel Germain

La servitude d'Hydro-Québec?

Tommy Lucas

Sur la 5e Rue.

Michel Germain

Sur la 5e Rue. Très bien. Monsieur Lachance.

Dominic Lachance

On va devoir vous revenir, monsieur le président.

Michel Germain

C'est quoi? C'est une servitude aérienne ou souterraine?

Tommy Lucas

C'est aérienne.

Michel Germain

OK.

Dominic Lachance

Dans la rue ou à l'arrière des terrains?

Tommy Lucas

À l'arrière des maisons.

Dominic Lachance

À l'arrière des maisons. OK.

Michel Germain

À l'arrière des maisons. Qui seraient face à la plage, c'est ça?

Tommy Lucas

Oui.

Michel Germain

OK. Donc, on va s'informer là-dessus, mais ça veut dire probablement qu'on va avoir la réponse, le détail dans les jours à venir.

Tommy Lucas

J'ai une autre question.

Michel Germain

Oui. Allez-y.

Tommy Lucas

Par rapport à la zone confort du 15 cm, j'aimerais ça que vous m'expliquiez un peu le rapport de pas mettre 30 cm en partant là-dessus. Juste pour expliquer un peu, si on la met au printemps, le 15 cm, le piétinage des gens, l'appui, il va faire une compaction naturelle et on va tomber à environ 7.5, 8 ou 10 cm, grosso modo, si on peut mettre ça. Pourquoi n'en mettre pas plus en partant par rapport à après ça, ça va être la Ville qui va être obligée de faire une recharge pour le soin de confort pour les gens? Pourquoi pas mettre un 30 cm? Puis, je veux juste élaborer là-dessus. Si on met un 15 cm, puis après ça, on fait une recharge de zone confort, on en remet un autre 15 cm, on fait notre 30 cm. J'aimerais ça avoir l'explication (inaudible).

Michel Germain

Monsieur Lachance.

Dominic Lachance

Merci, monsieur le président. Donc, dans le fond, la couche de confort a été rajoutée au projet suite aux demandes citoyennes. Normalement, quand on met une couche de confort, on la met seulement dans la zone à l'arrière de l'équilibre, c'est-à-dire qu'entre la zone de construction et d'équilibre, on ne met pas de sable parce qu'éventuellement, lorsque la plage aura l'équilibre, ce sable-là va dans la pente et donc on perd un peu son usage, si on peut dire. Pendant la période de transition de la plage entre la construction et l'équilibre qui varie selon les tempêtes et selon un nombre d'années, on veut pas modifier la granulométrie du matériel jusqu'à tant qu'on atteigne l'équilibre.

Donc, le compromis, c'est de mettre un 15 cm de sable pour avoir un usage confortable dès le jour numéro 1. Vous allez me dire : pourquoi on n'en met pas 30 en arrière, puis 15 en avant, bien ça va faire une marche quand même, puis ça va propulser un peu plus le sable au niveau de l'érosion aérienne, qui a été d'ailleurs un enjeu soulevé par les citoyens. Ce risque d'érosion aérienne là, il est présent. Donc, en en mettant moins, on affecte pas le comportement de la recharge pendant la phase dite de transition si on peut dire, et on diminue le risque d'érosion aérienne également en mettant ce sable-là.

Tommy Lucas

Puis...

Michel Germain

Vous pourrez nous commenter ça dans un mémoire. Vous êtes le bienvenu pour soumettre un mémoire à savoir est-ce que ça doit être 30 cm ou 15 cm. Donc là, c'est la réponse qu'on nous donne avec la justification. Mais vous pouvez contester ça, bien entendu, dans un mémoire.

Tommy Lucas

Merci beaucoup.

Michel Germain

Merci. Bienvenue.

Nathalie Castilloux, citoyenne

Michel Germain

Je vais maintenant inviter madame Nathalie Castilloux.

Nathalie Castilloux

Bonjour.

Michel Germain

Bonjour, madame.

Nathalie Castilloux

Moi, j'ai une question. J'aimerais savoir : si je comprends bien, notre plage Rochelois ressemblera à la plage de La Grève aux Îles-de-la-Madeleine. Est-ce que j'ai bien compris?

Michel Germain

Monsieur Lachance.

Nathalie Castilloux

Par rapport à la granulométrie.

Dominic Lachance

Par rapport à la granulométrie, effectivement, le matériel granulaire, puis là, monsieur Ropars en ligne pourra le confirmer, mais à La Grave, il y avait quand même le D_{max}, là, c'était 80 mm. Là, on est à 56 mm, fait que 2 pouces de gravier maximum. Donc, c'est un matériel qui est tamisé. Vous allez me dire : si le matériel, il a 80 mm, 56 de large, ça se peut qu'il passe, mais il faut qu'il passe dans une maille. Fait que en tout cas, les risques sont quand même assez faibles. Donc, de ce côté-là, on a diminué le diamètre maximum des graviers, mais la moyenne est de 15 mm, similaire à ce qu'à La Grave. Par contre, à La Grave, il y avait pas eu de végétalisation dans le talus arrière. Il n'avait pas eu également de mise en place de couches de confort sur le

dessus. Et malgré tout, le sable est revenu sur le dessus du gravier, donc avec un certain granuloclassement qu'on observe dans différentes plages un peu partout au Québec. Donc, selon les saisons, l'été, ça a été posé également comme question à monsieur Coderre du ministère de l'Environnement tout à l'heure, mais le sable revient en surface l'été et l'hiver, bien là, on voit un peu plus du gravier. Donc, c'est vraiment dynamique, si on peut dire, comme milieu. Donc, côté matériaux, ça peut ressembler à La Grave, effectivement.

Nathalie Castilloux

Question.

Michel Germain

Si vous permettez, juste une sous petite question. Savez-vous, peut-être pas, mais je vais poser la question quand même, le matériel qui a été mis à La Grave, il a été importé aux Îles, je crois. C'était quoi ce type de matériel-là? Ça venait de où? Le savez-vous?

Dominic Lachance

Ça venait de Terre-Neuve, donc importation par barge de Terre-Neuve. C'est un beau matériel vraiment qui peut s'apparenter à ce qu'on trouve sur la Côte-Nord, donc un matériel plus dur. On parle pas de gravier sédimentaire, c'est vraiment un gravier de roches ignées, donc un matériel qui était très propre. Peut-être même trop propre parce qu'en temps que tel, on rappelle que Terre-Neuve Îles-de-la-Madeleine, on traverse en bateau dans le golfe du Saint-Laurent, donc les bateaux se sont fait brasser puis se sont fait nettoyer un petit peu aussi, si je puis dire. Fait que le matériel en place à La Grave, c'est un défi qu'on a eu pour la mise en œuvre. Il était encore plus propre que ce qu'on aurait voulu. Parce que tant qu'il est trop propre, ça se tient, mais c'est un peu comme de la pierre nette, si vous voulez.

Michel Germain

Mais, il me paraît foncé. Est-ce que c'est une impression que j'avais? Donc ce serait quoi, quelle sorte de roches? Vous savez pas?

Dominic Lachance

Je pourrais trouver l'information facilement ou peut-être monsieur Ropars a ça portée de main, mais c'est pas des shales, non, c'était vraiment... À La Grave, vous dîtes?

Michel Germain

Roche ignée?

Dominic Lachance

Oui. C'est de la roche ignée, ça, c'est clair. C'est une très belle roche, honnêtement. Puis même les roches disponibles sur la Côte-Nord, quand on a fait Pointe-aux-Outardes, ce sont des roches très dures. C'est facile d'avoir une certaine propreté. Elles ne sont pas abîmées dans le transport. Parce que quand on a des roches sédimentaires, la roche se détériore dans le transport. À chaque manipulation, la roche se détériore, crée plus de fines. On n'a pas ces défis-

là avec les matériaux de la Côte-Nord, habituellement. Puis on a une belle dureté aussi. Franchement, c'est du beau matériel ici.

Michel Germain

Très bien.

Nathalie Castilloux

Pour poursuivre sur ce que vous venez de dire, justement, quand on marche, parce que je suis allée aux Îles-de-la- Madeleine, même je suis allée cet été, au mois d'août j'étais aux Îles-de-la-Madeleine, et la roche qui a été importée, on peut dire, ressemble plus à une pierre polie. Fait que ça a plus l'air à des billes. On marche sur des billes de roches. Est-ce que vous êtes déjà allé marcher sur cette plage?

Dominic Lachance

Oui, tout à fait.

Nathalie Castilloux

Et vous avez trouvé ça confortable? Et moi, j'ai marché puis c'est instable. Tu sais jamais le jour où le genou partira pas ou tu vas tomber. Fait que, j'essaie d'imaginer sur ma plage ici. Moi, je suis de Port-Cartier, je suis même née à Port-Cartier, à l'hôpital de Port-Cartier. Fait que, la plage, c'est mon enfance. J'essaie de m'imaginer... une maman avec ses deux enfants qui veut aller à la plage pour aller faire un pique-nique sans risque ou une maman, une jeune qui s'en va avec son *paddle* pour aller faire du *paddle*, sans risque. Je sais que vous avez parlé d'avoir une rampe. OK. Ça, je comprends. Mais j'ai aussi à mon école des groupes de parascolaires qui vont sur cette plage-là et là je me dis la sécurité des gens, puis je parle pas de la bande de zone de confort, ça on a parlé, mais moi je parle plus du confort de... Sur ma plage, est-ce qu'elle sera? Puis là, je comprends que la pente, ça peut glisser puis ta ta ta, mais je veux savoir ça va être quoi le résultat au bout de ça.

Michel Germain

Si ça peut circuler. OK. Monsieur Lachance.

Dominic Lachance

Bien c'est un très bon point, puis La Grave, comme je le disais tout à l'heure, le matériel, c'est drôle à dire, il était trop propre. Parce que la traversée du golfe Saint-Laurent a surnettoyé. Puis même là-bas, à Terre-Neuve, avant d'en... parce qu'on testait le matériel évidemment avant de le transporter, puis on le testait à l'arrivée aussi. Parce qu'on veut pas engager des frais de transporter. Ça coûte assez cher. Puis il était déjà très propre à la base, puis en arrivant il était encore plus propre. Fait que là, c'est certain que c'est comme l'effet de bille que vous dites, on n'aura pas ça sur le projet de Port-Cartier parce qu'un fuseau granulométrique qui est quand même étalé avec des fines puis avec des matériaux de 56 mm. Donc, ça se marche mieux et c'est pour ça aussi qu'on rajoute la couche de confort sur le dessus. C'est pas juste pour... C'est pour la marche également, donc ça marche très bien. Puis j'avais des photos hier, je sais pas si vous étiez présente, mais...

Nathalie Castilloux

Non. (inaudible)

Dominic Lachance

... vraiment les gens. Puis, monsieur le président, je pourrais peut-être juste, si vous permettez... rapidement une petite photo, mais qu'il l'illustre bien. Excusez-moi, je ne suis pas dans la bonne... Je vais repartager. Beaucoup de fenêtres d'ouvertes. Je retourne à ça, mais excusez-moi madame, je vais vous montrer ça.

Nathalie Castilloux

Non. C'est correct.

Dominic Lachance

Ça sera pas long. Ici on le voit. Donc, ça ici c'est un sable de type CG14. Ça a été mis sur le dessus justement pour bien marcher. Sainte-Flavie, le D50, c'est 25 mm. On a été obligé de mettre un matériel plus grossier parce que la roche était sédimentaire puis s'effritait trop facilement. Fait que pour avoir le 30 ans de durée de vie, il a fallu qu'on passe de 15 à 25 mm, donc là, c'est encore plus grossier. Donc pour les chevilles, tout ça, on préférait rajouter une couche de confort pour justement que la marche se fasse bien, puis écoutez, c'est multigénérationnel, les poussettes, les gens en chaise roulante également, ça marche bien dans ce sable-là, qui est un sable qui se tient bien, un coup compacté, bien, pas compacté, on ne le compacte pas en fait, mais le poids de la neige vient le compacter, puis après ça, ça marche, puis il n'y a pas d'érosion aérienne, donc c'est sûr... puis c'est là vraiment nous on veut consulter les citoyens aussi; quel type de sable vous voulez puis à quel endroit également. Peut-être que dans les extrémités, un CG14 serait bien pour éviter l'érosion aérienne, puis ça marcherait bien puis, dans la zone plus récréative au centre, on mettrait du sable fin comme ce qu'il y actuellement. Donc, tout ça est modulable.

Nathalie Castilloux

OK. Donc, la zone récréative sera... la granulométrie du sable sera sensiblement pareille à ce qu'on a présentement.

Dominic Lachance

Oui.

Nathalie Castilloux

Ça sera pas... on restera pas avec nos pierres sur le dessus dans la zone récréative.

Dominic Lachance

Non.

Nathalie Castilloux

Donc, ça va avoir un peu plus l'apparence d'une plage?

Dominic Lachance

Dans la pente, par contre, dans la pente avant, vous allez avoir du gravier, ça, c'est sûr.

Nathalie Castilloux

Entre la zone... entre la bande de confort et la zone récréative, il va avoir encore les billes, les pierres.

Dominic Lachance

Oui. Mais c'est un gravier qui est moins propre que ce que vous avez vécu à La Grave. C'est un gravier qui se tient plus.

Nathalie Castilloux

Bien, il va être plus petit en... diamètre, pardon.

Michel Germain

De ce qu'on a compris dans l'explication aussi, pendant l'été, dans la partie où il y a des vagues fréquentes, il y a du sable qui viendrait s'installer sur le gravier, ce qui fait qu'il y aurait probablement dans un secteur qui est le plus en pente le temps que ça trouverait sa pente d'équilibre qui sera un peu plus granulaire avec le gravier. Mais dans la... Ce qu'on comprend, il y aurait une couche de confort en sable et le bas de plage qui serait en sable, c'est ce qu'on comprend pendant l'été. Comme exemple, avec les tempêtes des grandes vagues, plus de dépressions d'automne, bien là ce sable-là repart, repartirait, puis au printemps, il reviendrait tranquillement. C'est ce qu'on a compris de l'explication.

Nathalie Castilloux

C'est un peu notre naturel, ce qu'on vit, même si on...

Michel Germain

Mais vous pouvez nous faire part de vos préoccupations dans un mémoire.

Nathalie Castilloux

Merci.

Michel Germain

Je vous remercie.

Dominic Lachance

Monsieur le président, si vous le permettez, j'aimerais présenter peut-être quelques illustrations pour illustrer ce fameux granuloclassement, si vous le jugez pertinent.

Michel Germain

Vous pouvez y aller. Je vous rappelle, tout ce que vous nous montrez, il faut pas oublier de nous le déposer.

Dominic Lachance

OK.

Michel Germain

Tout ce que vous allez montrer à l'écran, la moindre figure, vous devez nous les remettre. C'est important.

Dominic Lachance

Donc ici on voit Pointe-aux-Outardes, un gravier qui était de 12 ou 14 mm de diamètre médian. Donc, on voit le sable, comme j'expliquais, on est en juillet 2022, soit deux ans après la construction, la recharge était toujours en transition. Le sable est revenu au-dessus pendant la période estivale. Il y a une bande de gravier, il y a un autre bande de sable. On voit ici en haut, donc on est vraiment en haut de plage, donc là, du gravier, mais aussi du sable. Ici, une photo en mars 2024, puis c'est là... c'est drôle parce que les citoyens disaient : « monsieur Lachance, le gravier a disparu ». Puis j'ai creusé dans le sable, le gravier est en dessous du sable. Donc, il a pas disparu. Le matériel ne disparaît pas. Il y a pas de magie. Ici, mars 2024 également, donc on voit les bandes de sable encore. Ici, bien c'est gelé, mais c'est la... on n'a pas atteint le profit d'équilibre tout à fait.

Michel Germain

Je vous remercie.

Oscar Roussy, citoyen

Michel Germain

Je vais maintenant inviter monsieur Oscar Roussy.

Oscar Roussy

Bonjour.

Michel Germain

Bonjour.

Oscar Roussy

Oscar Roussy. Je demeure au 84, Rochelois, donc à l'extrémité ouest de la plage Rochelois depuis 37 ans. J'ai connu plusieurs tempêtes. La dernière a été la pire avec... j'ai ramassé du sable sur mon terrain et j'ai vu aussi le départ de la fameuse passerelle qu'on avait. Donc, j'ai connu pendant 37 ans ce qui s'est passé. J'aimerais revenir sur le point de la zone de confort. C'est moi qui avais emmené le point il y a quelques semaines, l'été passé sur l'érosion éolienne. Et puis, c'est vraiment dans les années 80-90, il y avait de grosses tempêtes pour ramasser, il avait du sable dans la rue partout. Ça a diminué avec le temps parce que la plage est partie.

Mais si on remet une zone de confort, si on porte pas attention à la granulométrie de la zone de confort, on va vivre le même problème.

Michel Germain

C'était aussi une préoccupation que j'avais en posant la question, vu que ce serait un... il y aurait une surélévation par rapport au projet même actuel, que ça serait plus exposé aux vents. La végétation peut retenir le sable, mais il faut qu'il y ait une végétation appropriée pour pouvoir bien la retenir. C'est une préoccupation qu'on avait.

Oscar Roussy

L'autre point que j'aimerais amener, c'est que, lorsqu'on parle de la zone de confort, moi, comme je vous l'ai dit, je demeure à l'extrémité ouest de la plage. Les gens qui viennent sur la plage à partir de l'ouest utilisent un sentier qui, on pourrait le voir sur une photo, ils utilisent un sentier qui passe strictement en face de ma maison. Les gens passent tous à la même place, tout le temps, tout le temps, tout le temps à la même place. Les gens se promènent pas sur le talus. Dans la partie où est-ce qu'il y a du... l'Élyme des sables, ils marchent pas là. Ils descendent en bas sur la partie inférieure pour marcher. Ils marchent pas en haut. Fait que la zone de confort, je me pose la question, elle va servir à quoi là?

Michel Germain

On va poser la question à monsieur Lachance.

Dominic Lachance

Merci. Donc, c'est un bon point. La zone de confort a été ajoutée suite aux demandes des citoyens dans les différentes consultations publiques, les exercices précédents aussi pour maintenir l'usage de la plage. Toutefois, il y a eu des ajustements suite à la rencontre de juin, notamment en lien avec l'érosion aérienne qu'on peut dire. J'aimerais mettre une figure à l'écran, si vous le permettez, monsieur le président. Donc, ici on voit, puis on a fait un code de couleur pour faciliter la compréhension, donc trois accès qui sont prévus au niveau de la plage, avec en rouge des massifs de rosiers inermes qui ont été proposés pour l'embellissement également, et en vert c'est la transplantation d'Élymes des sables existantes, donc on enlève l'Élyme des sables existante, on la met en réserve, on l'entretient, on fait les travaux, on la remet en place. Et depuis la dernière version qui a été présentée en juin 2026, suite aux éléments soulevés par les citoyens du secteur ouest, on a rajouté une bande d'Élyme des sables de 4 m de large sur la crête, alors qu'avant, ça se limitait aux talus arrière.

Également, c'est sûr, comme je vous disais tout à l'heure, monsieur le président, dans les projets précédents, le sable était mis seulement dans la zone arrière de la crête, soit dans la zone à l'équilibre, dite à l'équilibre. Par contre, en raison des rencontres citoyennes puis des éléments d'acceptabilité sociale soulevés, il a été décidé de la mettre à pleine largeur de crête suite aux demandes de citoyens. Néanmoins, on peut penser que, puis en fait, on invite les citoyens à peut-être se prononcer là-dessus. On va regarder du côté de la Ville de Port-Cartier qu'est-ce qui est possible pour recueillir les témoignages. Mais... On peut penser qu'on peut en mettre moins du sable, c'est de l'esthétisme, c'est du confort. On parlait tantôt justement pour la marche également, donc ça marche mieux que sur du gravier, même si le gravier ici sera pas

des billes comme aux Îles-de-la-Madeleine, mais néanmoins ça marche beaucoup mieux sur une couche de confort, donc, ça peut être modulable.

Et également une idée que j'aimerais soulever aux citoyens, c'est... Dans la zone centrale, peut-être remettre un sable similaire à la plage existante, donc le sable d'excavation, mais aussi un sable d'importation de nature similaire. Et dans les extrémités, peut-être mettre un sable plus compact comme le CG14, qui est moins assujetti à l'érosion aérienne, également qui est utilisé du côté du projet de Sainte-Flavie et Maria, puis on n'a pas eu d'enjeux d'érosion avec l'utilisation d'un sable de type CG14. Donc, cette approche hybride-là, moi, on va vraiment y aller avec les préférences des citoyens, car la couche de confort n'a aucun impact sur le rôle de protection de l'ouvrage de plages. Donc, ça a été vraiment modifié en cours de projet. La version initiale, il y en avait pas. Ça a été ajouté, ça été élargi, pleine crête suite aux rencontres précédentes et en juin, on a rétréci la zone du secteur ouest suite aux constats qui ont été manifestés par les citoyens.

Puis, j'entendais également hier du côté de la 5^{e} Rue, une citoyenne parlait un peu du même enjeu. Donc, on peut penser également du côté de la 5^{e} Rue à rajouter une bande de végétalisation additionnelle sur la crête. Il y a des Élymes suffisamment; 7 500 m^{2} d'Élymes actuellement en place. Pour le projet, on parle de 4 700 nécessaires pour la végétalisation du talus arrière. Donc, il nous reste de l'Élyme, donc ça pourrait être possible d'ajouter des zones de végétalisation sur la crête, de réduire les zones de confort et de choisir des matériaux différents. Puis d'ailleurs, monsieur Ropars, le concepteur, lui, recommande même un gravillon de 5 mm plutôt qu'un sable même que du CG14. Par contre, bien là, on perd le confort qui est demandé par les citoyens. Donc vraiment, de ce côté-là, nous, on est très ouvert. Puis, on va regarder avec la Ville de Port-Cartier comment on pourrait sonder les citoyens pour avoir vraiment quel scénario vous convient le mieux puis l'appliquer. Donc, pour nous, il y a pas d'enjeux pour ça.

Michel Germain

Tantôt, vous avez parlé, quoi, d'une rangée de rosiers? Est-ce que j'ai bien compris?

Dominic Lachance

Oui. Donc on voit ici là, je peux faire défiler un petit peu tout à l'heure, les rosiers inermes qui avaient été choisis, des rosiers résilients, résistants. Néanmoins, encore une fois, en juin, on avait eu des questionnements de citoyens qui parlaient d'autres espèces arbustives. Encore là, c'est de l'esthétisme, donc il y a pas de... Moi, vous me direz une plante, puis on va la planter, là. Il y a pas de problème.

Michel Germain

Effectivement, parce que la présence d'arbustes, même s'ils sont pas tellement hauts, peut contribuer à empêcher le sable de sortir vers la rue Rochelois.

Dominic Lachance

Exact. Ils ont été mis de part et d'autre des accès pour l'embellissement.

Michel Germain

Très bien. Monsieur Roussy.

Oscar Roussy

Dernier commentaire, il ne faut pas oublier non plus que la partie ouest, il y a à peine... j'ai pas fait de statistiques, mais il y a à peine 5 à 10 % des gens qui passent par là. La majorité des gens va du côté central où est le stationnement. La partie ouest, il y a pas grand monde qui passe là, puis quand ils passent là, il y a seulement qu'un sentier, puis il descend direct sur la plage. Vous devriez considérer ça dans votre analyse. J'essaie de sauver des coûts à la Ville aussi, là. Merci.

Dominic Lachance

Merci.

Michel Germain

Bienvenue.

Dominic Lipari, citoyen

Michel Germain

Je vais maintenant inviter Dominic Lipari.

Dominic Lipari

Bonjour, monsieur le président, monsieur le commissaire. Dominic Lipari. Donc, préalablement à ma question, j'aimerais simplement faire état de deux points qui avaient été mentionnés lors de la session du mois de juin, soit pour qu'il y ait risque de submersion, on parle principalement d'ondes de tempête et de grandes marées. Donc, si on clarifie le fait de briser les vagues en amont de ce que nous avions préalablement discuté, on élimine le risque de submersion. C'est un point à considérer. Le second point, monsieur Bouchard avait fait mention de la moins pire des solutions. Donc, j'aimerais savoir quelle est la meilleure des solutions, mais vraiment juste avant d'arriver, vous m'excuserez sur cette question, monsieur Lachance, vous avez montré dans vos premières images deux épis rocheux et un enrochement en amont. Par contre, dans les modélisations, c'est très apprécié, mais on ne se sert pas de l'îlot rocheux qui est déjà en place.

Donc, j'aimerais savoir, principalement, si c'est une notion de coûts, puis je le comprends très bien, on parle de 21 millions d'actifs à protéger, mais moi, c'est la pérennité du projet qui me rentre pas dans la tête pour 30 ans. Et je reviens encore une fois à ce que j'ai mentionné hier. Levez-vous les yeux au large, vous allez voir un ouvrage d'enrochement de plus de 100 ans qui tient encore debout, qui ne coûte pas une cent à la Ville de Port-Cartier. Donc, ma question est la suivante : on parle de 41 millions, mais on ne tient pas compte de l'îlot rocheux. Donc, si on se sert de l'îlot rocheux, je comprends qu'il y a la dérive de courant d'ouest en est, mais si nous étions... Oui, ça fait beaucoup, là.

Michel Germain

Ce que je comprends, dans la simulation de Lasalle NHC, la présence de l'îlot rocheux est toujours considérée, bien entendu. Par contre, ce que j'ai compris du côté du concept théorique que monsieur Ropars a mis, c'était une indication. Mais s'il y avait simulation, l'îlot rocheux serait toujours là, s'il y avait simulation. Ça, c'est ce que j'ai compris.

Dominic Lipari

Est-ce qu'on se servirait de l'îlot rocheux pour amenuiser les coûts? Ma première question et le second volet de ma question.

Michel Germain

On va poser la question du côté de monsieur Ropars.

Dominic Lachance

Oui. Monsieur Ropars.

Yann Ropars

Oui. Rebonjour. Yann Ropars. Peut-être le plan à l'écran, c'est le plan du brise-lames détaché. Parce que on a regardé la présence de l'îlot rocheux effectivement sur la possibilité de l'utiliser pour diminuer les coûts des différentes solutions, dont le brise-lames détaché ou les épis latéraux. Donc, ça, c'est la proposition, c'est pas un projet, c'est juste pour mettre sur plan l'idée de ce que pourrait être un brise-lames détaché à Rochelois. L'idée c'est de protéger quelque chose comme 700 m de plage par une structure qui ferait pas loin de 700 m elle aussi. Donc, vous voyez où est l'îlot rocheux. L'îlot rocheux est nettement plus loin que la mise en place des brise-lames. Si vous voulez aller chercher l'écueil, l'îlot, dans le brise-lames, il faut vous déplacer de quelques centaines de mètres vers le sud, ce qui augmente la longueur de l'ouvrage, premièrement, mais nous place également dans des profondeurs d'eau qui sont significativement plus grandes.

Donc, plus vous mettez le brise-lames détaché au sud, plus vous tombez dans de grandes profondeurs d'eau, plus les vagues vont être fortes, plus le franchissement des ouvrages va être intense, plus les grosseurs de pierres vont être énormes. Donc, c'est pas un site très propice à l'utilisation de cet îlot rocheux-là. Ça, ça marche pas du point de vue des coûts. Simplement un coût. Ça c'est juste pour l'îlot rocheux, après ça pour l'utilisation, de toute façon l'îlot rocheux serait pris en compte dans les modélisations, pareil, c'est pas un problème, mais l'idée c'est que géométriquement, on n'est pas vraiment capable d'aller chercher l'îlot rocheux dans les ouvrages, ça coûterait trop cher.

L'autre élément, si on s'en va vers l'îlot rocheux, vous voyez que l'ouverture, là où est la petite flèche, l'ouverture du côté ouest, non, du côté ouest. L'ouverture du côté ouest est juste à côté de la rivière. Si on se déplace le brise-lame vers le sud, on ouvre la porte à ce que la rivière passe entre le brise-lames et la plage. Ce qui est un élément très destructeur pour la plage. C'est pas une situation qui se produira tout le temps, mais si elle se produit, ça va faire du dommage à la plage, il va y avoir érosion et il va y avoir probablement transport de sédiments vers la baie Brunelle, à l'est de la plage Rochelois. Je sais pas si ça répond à votre question,

mais toutes ces informations-là ont été prises en compte quand on a essayé de proposer d'autres... des alternatives à la recharge de plages. Donc, ce qu'a présenté monsieur Dominic Lachance au tout début de la séance. Est-ce qu'il y a besoin d'autres informations?

Michel Germain

Parce que ce que j'en comprends, donc la bathymétrie, c'est quoi la profondeur approximativement dans le voisinage de l'îlot? Quoi, 6 m, 8 m?

Yann Ropars

L'endroit, non, c'est pas... bien c'est 6 m quand on a les ondes de tempête là.

Michel Germain

OK. Donc...

Yann Ropars

Effectivement, on est autour de... C'est un endroit où le...

Michel Germain

Aller chercher... faire sortir un brise-lames de l'eau dans une zone plus profonde pourrait requérir une masse de pierres beaucoup plus importante que la position que vous nous montrez présentement pour le brise-lames.

Yann Ropars

De deux manières, c'est-à-dire qu'il y aurait plus de pierres parce qu'on est dans de l'eau plus profonde et les pierres seraient plus grosses parce que les vagues seraient plus grandes aussi. Donc ça, c'est vraiment pas quelque chose qu'il faut essayer de viser. C'est l'inverse de ce qu'on veut pour ce qui est des coûts. Et le 40 millions tenait compte de la configuration qui est à l'écran.

Dominic Lipari

Parfait. Merci pour les précisions. Je veux simplement clarifier au niveau de l'îlot rocheux. J'ai pas encore une fois je réitère que mes études ne me permettent pas de vous accoter. Mais, somme toute, l'été durant les marées basses, on se rend à pied. On est capable très aisément de marcher et se rendre à l'îlot rocheux et je comprends qu'il y a toujours la notion de coûts qui revient, mais je reviens à ce que j'ai mentionné hier en termes de pérennité. Si l'investissement est plus important au départ, mais que le projet perdure deux à trois fois plus longtemps, donc est-ce que cet aspect-là a été considéré? Je comprends la valeur des actifs à protéger qui est 21 millions, mais si l'investissement de départ assure une protection pour 100 ans et non 30 ans...

Yann Ropars

Non, non, non. Dans le génie civil, on ne parle pas de génie civil côtier. Excusez-moi, je suis spécialiste en côtier. Je fais pas du bâtiment. Donc, en génie civil côtier, on ne parle pas de durabilité de 100 ans, sauf exception. J'ai juste eu un cas où on parlait de durée de vie utile,

c'était le port de Tanger Med, où les gens avaient exigé que les caissons de béton fassent 100 ans de durée de vie utile. Ça a exigé des choses absolument incroyables. En génie côtier standard, on parle d'un maximum de 50 ans. Vous êtes chanceux sur la Côte-Nord parce que quand même les roches sont de très bonne qualité, mais si vous allez en Gaspésie, le 50 ans, on l'atteint même pas. C'est des roches qui sont friables, c'est des roches qui sont fissurées, fragiles, tout ce que vous voulez. Donc, peut-être qu'on est capable dans les 50 ans sur la Côte-Nord à cause de la qualité des roches. Mais au-delà du 50 ans, j'ai un gros problème actuellement, c'est que si jamais les prévisions du GIEC se précisent et se confirment, tout le dimensionnement de ces ouvrages côtiers-là va devoir être repris. Les niveaux d'eau, quand on s'en parlait tout à l'heure, le mètre là, à mon avis, c'est quelque chose qui est comme éventuellement sous-estimé. Il faut pas... il faut faire attention. Ça dépend de ce qui va se passer au niveau des glaciers, de beaucoup d'éléments. 50 ans, moi... Il va y avoir des remises en question très importantes.

Michel Germain

Je vous remercie. On va aller du côté du ministère de la Sécurité intérieure. C'est quoi la politique générale de durée des ouvrages? Parce que ça reste... ça demeure une décision gouvernementale donc qui s'applique à seulement à la plage Rochelois ou à l'ensemble des projets d'intervention que le Ministère fait?

Jean-Denis Bouchard

Ça s'applique à l'ensemble des projets, c'est pas spécifié dans le programme quelle pérennité on vise, mais nous ce qu'on transmet comme message c'est qu'on souhaite une pérennité de 30 ans. Fait que c'est pour ça qu'on a demandé aux ingénieurs de faire une conception sur 30 ans aussi pour la recharge de plage, parce qu'on sait que normalement les durées de vie des enrochements ou des brise-lames, c'est à peu près ça 30 ans. Ceci dit, monsieur Ropars a dit que ça peut être un peu plus long au niveau des enrochements parce que... pour les arguments qu'il vient de mentionner, mais ceci dit on souhaite qu'il y aillent des ouvrages qui puissent se comparer entre eux en termes de pérennité.

Michel Germain

On comprend que ça ne relève pas seulement de l'initiateur, mais ça relève d'une politique gouvernementale. Si la question du 30 ans, plutôt bien 50 ans, on nonobstant ce que monsieur Ropars a expliqué, mais on voit du côté du ministère, ça serait une politique systématique. Une trentaine d'années.

Dominic Lipari

Une dernière sous-question. Pourquoi est-ce que... Bien j'aimerais que lorsque vous allez étudier avec l'aspect culturel, je jase avec des gens plus âgés, l'aspect culturel soit considéré. On s'entend, cet aspect-là, il est fort; c'est une plage de sable, des gens plus âgés ont grandi ici, donc vraiment c'est simplement un commentaire, j'aimerais que cet aspect-là soit considéré. Puis ma dernière sous-question, si je peux me permettre, pourquoi est-ce que la seule et unique façon d'obtenir l'appui économique du gouvernement est en rechargeant la plage? Je suis tout à fait d'accord avec les actifs. Je comprends les actifs à protéger, la valeur des actifs à protéger. Donc, c'est principalement ça qui vient mettre du poids dans la balance. Mais, somme toute,

Port-Cartier a quelque peu les mains liées, donc ne peut pas décider d'elle-même du choix à prendre parce que l'aspect économique, donc l'appui gouvernemental, est simplement pour une solution de recharge de plages.

Michel Germain

C'est le projet qu'on a. Je vous invite à produire en mémoire.

Dominic Lipari

Parfait, merci.

Michel Germain

C'est moi qui vous remercie. Monsieur Bouchard, pour la question, pour le cadre, pour la prévention des sinistres, est-ce qu'il y a un moyen d'en obtenir une copie?

Jean-Denis Bouchard

Oui. Vous voulez dire le programme, le cadre?

Michel Germain

Oui, c'est ça. Le cadre lui-même. On a essayé de le trouver sur internet, mais on le trouvait pas.

Jean-Denis Bouchard

Oui, je sais qu'il a été récemment renouvelé, il n'y a pas si longtemps, fait qu'on pourrait avoir la dernière version.

Michel Germain

La dernière version, ce serait ça. Puis pour le 30 ans, si j'ai bien compris, c'est selon les experts du ministère, on dit, bon, 30 ans, si je tiens compte aussi ce que monsieur Ropars dit, 50 ans c'est le maximum que monsieur Ropars dit qu'il irait pour faire des conceptions, propositions d'ouvrages. Et vous, vous avez dit, bon, bien 30 ans c'est une valeur qui est raisonnable pour l'après des ouvrages. Je comprends, c'est un jugement d'expert le 30 ans.

Jean-Denis Bouchard

Oui.

Michel Germain

OK. Très bien. Merci.

Jean-Denis Bouchard

Je veux dire qu'il y a des... c'est sûr, s'il y avait des tronçons, ou... Tu sais, ceci dit, oui, vous avez raison, c'est pas nécessairement spécifié dans le programme, mais s'il y avait pas d'infrastructure directement... disons affectée par la projection de débris ou par le déferlement des vagues, il pourrait avoir des projets plus réduits dans le temps, mais c'est sûr que, à partir de là, l'entretien devient à la charge de la Municipalité. Fait que ça devient un choix de la

Municipalité de dire : bon, OK, on peut y aller avec une pérennité moins longue en assurant que la mise à niveau sera à leurs frais. Alors que là, on leur garantit une trentaine d'années selon les modélisations puis les connaissances actuelles.

Michel Germain

Très bien. Merci. Du côté du ministère des Transports, bien entendu, bon, il y a eu un mandat au BAPE récemment sur un programme global. Le ministère des Transports lui utilise aussi à peu près une trentaine d'années dans la conception de ses ouvrages?

Jean-Denis Bouchard

Oui. Ce qui diffère surtout au ministère de l'Environnement, parce qu'on a maintenant aussi des projets où c'est... la conception peut être faite par les gens du ministère des Transports, ce qui diffère surtout, eux, c'est que au niveau de... ce qu'ils sont capables de tolérer au niveau du débit de franchissement. Eux, c'est en fonction d'un débit du franchissement qui peut affecter la route, tandis que nous, s'il y a des bâtiments, bien... Les débits de franchissement qu'on accepte sont beaucoup plus petits parce que ça peut affecter directement un bâtiment et la sécurité des personnes, des piétons. Fait que nous, on exige que les débits de franchissement soient en bas d'un litre/seconde. Alors qu'au ministère des Transports, ça peut aller jusqu'à 50 litres/secondes parce que c'est à partir de là que les pavés sont affectés.

Michel Germain

Très bien. Je vous remercie. Donc, je le mentionnais parce qu'avant de revenir au BAPE, j'ai travaillé jusqu'à assez récemment sur un dossier aux Îles-de-la-Madeleine qui est en cours. Mais étant donné que je peux pas moi-même dire les périodes que le ministère utilise, c'est pour ça que je vous posais la question, mais je veux le mentionner, j'ai travaillé sur un dossier avant de revenir au BAPE en tant que consultant aux Îles pour protéger une route. Alors, je vous remercie.

Mot de la fin

Alors, il est 16 h 08, il va bientôt avoir une pause, mais nous, on a posé l'ensemble de nos questions. On a peut-être 3-4 questions qu'on va... mais on préfère les envoyer par écrit parce qu'on veut des réponses qui sont plus détaillées au niveau de chiffres, c'est plus difficile à les retrouver dans des transcriptions ou des choses comme ça. Donc, c'est pour vous informer, les questions que la commission va envoyer par écrit vont être, bien entendu, quand on va avoir les réponses, vont être rendues publiques.

Donc, je mettrais fin, là... l'ensemble des gens qui étaient inscrits au registre ont pu venir poser des questions. Fait que je mettrais fin à la présente séance qui mettrait fin aussi à la première partie de l'audience publique. Alors, je vais prononcer le discours et donner aussi les coordonnées. Donc, ceci clôt officiellement à la première partie de l'audience publique. Pour les questions qui nécessitent... on a une couple d'informations qui sont en délibéré. Le suivi, nous vous demandons bien entendu de nous soumettre vos réponses dans un délai de 48 heures. Tout nouveau document déposé sera disponible dans la section Documentation de la page dédiée au projet sur le site Web du BAPE.

Nous tiendrons la deuxième partie de l'audience publique à compter du mardi 17 novembre 2026 à 19 h. La deuxième partie est le moment où vous pouvez donner votre point de vue sur le projet. Votre participation est importante; les rapports du BAPE prennent en compte les opinions émises par les citoyennes et les citoyens. Vos points de vue contribuent à enrichir notre réflexion et peuvent éclairer l'analyse que nous ferons du projet. Par exemple, des points qu'on n'était pas au courant arrivent, on peut juger que ce point-là est important par exemple, donc on s'en servirait dans notre rapport.

Alors, je le rappelle, toute l'information concernant les modalités pour participer se trouve dans le site Web du BAPE. Je vous rappelle simplement qu'en préparation de cette deuxième partie, si vous souhaitez vous exprimer en séance publique, que ce soit pour présenter un mémoire ou seulement une opinion verbale, nous vous invitons à prendre rendez-vous avant jeudi le 5 novembre 2026, à 16 h. Également, nous recevrons les mémoires et autres participations écrites jusqu'au jeudi 12 novembre 2026 à midi. Donc c'est seulement quelques jours avant la deuxième partie. Pourquoi on met ça quelques jours? Parce que nous vérifions les mémoires pour différents aspects, entre autres, sur la question notamment des droits d'auteur parce que s'il y a des droits d'auteur, par exemple, je sais pas, un article de presse avec des photos par exemple. Les photos, habituellement, les médias acceptent pas que des photos qu'ils prennent soient diffusées sur Internet, par exemple.

Donc, on prend connaissance des mémoires, si on s'aperçoit que quelqu'un a mis des photos, là on va aviser la personne, il faudrait que vous enleviez les photos, sinon à moins que vous ayez les droits d'auteur ou une permission, sinon on pourra pas diffuser votre mémoire. Donc, c'est pour ça que c'est important qu'on ait les mémoires un peu avant et aussi nous avons nos règles de participation qui sont basées sur le respect. Donc s'il y avait des parties de mémoire qui pourraient être préjudiciables pour des participants, ça peut arriver que la commission demande au citoyen, pouvez-vous enlever tel paragraphe? Parce que nous, on censure pas nous-mêmes les mémoires. Donc sinon, on diffusera pas le mémoire si on juge que ça peut être préjudiciable pour des participants. Donc, je vous dis qu'un mémoire, c'est important de l'écrire dans le respect de tout le monde. Bien entendu, vous pouvez être mécontent, mais il faut que vous soyez mécontent dans le respect, par exemple. Les formulaires de prise de rendez-vous et de dépôt de documents sont disponibles dès maintenant dans le site Web du BAPE. N'hésitez pas à vous renseigner à ce sujet auprès de Mathieu Giroux qui est à la table d'accueil. Et je remercie toutes les personnes qui ont posé des questions pendant cette première partie de l'audience publique.

Également, je dis merci aux personnes qui ont permis de bon déroulement technique de cette rencontre. En salle, ainsi que aussi l'équipe de l'initiateur du projet, les personnes-ressources, et bien entendu aussi l'équipe de la commission, madame Paré, monsieur Giroux, monsieur Fournier, et vous l'avez pas vu ici, mais elle était toujours présente, madame France Fons, qui est notre agente de secrétariat. L'équipe de webdiffusion aussi du BAPE qui permettait aux gens de poser des questions à distance, aussi que l'audience puisse être suivie à distance. Alors je remercie mesdames Brigitte Bernier, Karine Fortier, Kim Maloney et Marie-Eve Gendon. Et finalement, sans oublier, monsieur Raphael Sioui, qui s'occupe de nos technologies de l'information.

Enfin, dans une optique d’amélioration de nos services, nous recueillons vos commentaires. Merci de nous faire part de votre expérience avec le BAPE en répondant à notre sondage. Pour les personnes en salle, vous trouverez le lien pour accéder à des formulaires papier à la table... et il y a des formulaires papier à la table d’accueil. Pour les participantes et les participants à distance, le lien pour y accéder est disponible dans la section Q&R du webinaire. Alors, merci encore et au plaisir de vous revoir en novembre au moment de la deuxième partie de l’audience publique. Je vous souhaite une bonne fin de journée.